



CONCESSION DE FORCES HYDRAULIQUES

**CONCLUE ENTRE
LA POLYNESIE FRANCAISE
ET LA SOCIETE MARAMA NUI**

**DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT
ET DE L'EXPLOITATION DE LA VALLEE**

TITA'AVIRI

**RAPPORT DU DELEGATAIRE
DU SERVICE PUBLIC**

Année 2025

Sommaire

1- SYNTHÈSE.....	3
1.1 Faits Marquants	4
1.2 Principaux indicateurs	6
1.3 Projets de développement	7
2 - PRESENTATION	9
2.1 Les moyens affectés à la concession	10
2.2 Le cadre juridique et contractuel	13
3 - OBLIGATION DE SERVICE A LA CLIENTELE.....	14
3.1 Tarif en vigueur	15
3.2 Production vendue et chiffre d'affaires correspondant.....	17
3.3 Bilan d'exploitation	20
4 - DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES	21
4.1 Principes de la comptabilité appropriée.....	22
4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique.....	25
4.3 Les comptes de la concession	29
5 - INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISES	33
5.1 Variation des immobilisations en concession.....	34
5.2 Situation des biens nécessaires à l'exploitation du service public	35
5.3 Suivi du programme contractuel d'investissements	36
5.4 Fonds de maintenance des conduites forcées	37
5.5 Dépenses de renouvellement	37
5.6 Dépenses de 1er établissement	40
5.7 Méthode relative aux charges calculées	41
5.8 Indemnités de fin de concession	45
6 - ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC	46



1- SYNTHESE

1.1 Faits Marquants

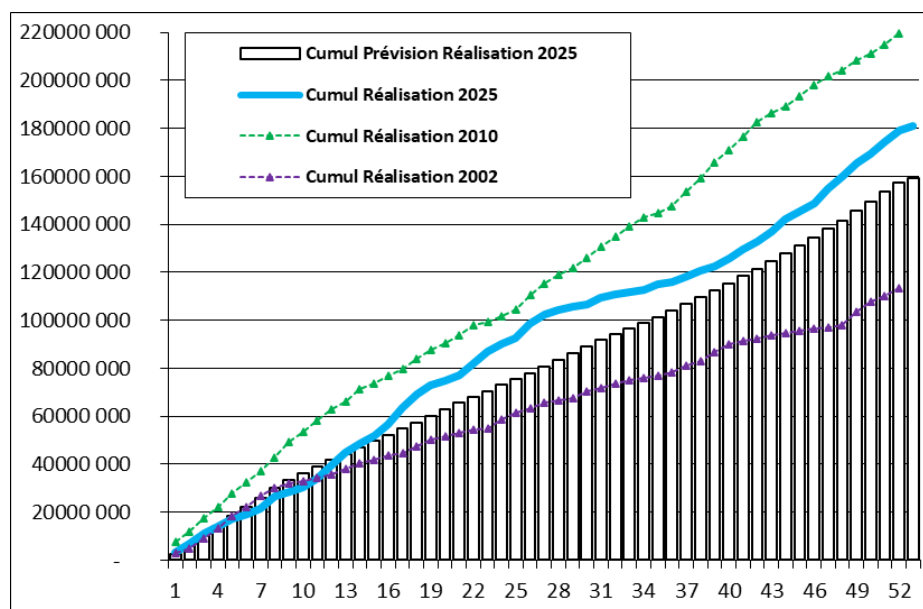
1.2 Les principaux indicateurs

1.3 Projets de développement

1.1 Faits Marquants

Production hydroélectrique globale annuelle

La production annuelle vendue par MARAMA NUI, toutes concessions confondues, a dépassé les 179 GWh et est supérieure de 12% à la production normative.



Cette performance est le résultat cumulé :

- de la pluviométrie exceptionnelle des mois de mars, avril, juin et du dernier trimestre de l'année, condition sine qua non ;
- du savoir-faire et de la forte implication des équipes à maintenir un parc disponible et optimisé grâce aux maintenances, aux réhabilitations et aux renouvellements des ouvrages et installations ;
- et de la mise en service de Putu Uira depuis 2023 qui permet d'écouler plus d'hydroélectricité la nuit et le week-end.

Cette production a ainsi permis d'éviter l'importation et la consommation de plus de 42 000 m³ de gasoil et ainsi le rejet dans l'environnement de plus de 173 000 T de CO₂.

Evolution globale du placement de l'hydroélectricité

L'année 2025 a été fortement impactée par l'essor massif du solaire, entraînant un bouleversement significatif dans l'ordre de placement des énergies dans le mix énergétique de l'île de Tahiti.

C'est ainsi que MARAMA NUI a dû renforcer encore la flexibilité de sa production, avec notamment, certains week-ends, une production nulle à la mi-journée suivie d'une montée en charge pouvant atteindre 30 MW en pointe du soir.

Les règles actuelles de la PGHM (Puissance Garantie Hydroélectrique Modulée) ont également été supprimées dans le courant de l'année.

Dans le contexte énergétique en pleine mutation, le programme de MARAMA NUI en faveur des STEP, avec une « Baby Step » prévue d'être mise en exploitation fin 2027 et une « Mama Step » destinée à être proposée au Fonds de Transition Energétique mi-2026, apparaît plus que jamais d'actualité.

Problématique foncière

Plusieurs revendications foncières d'envergure portant sur les concessions de Fa'atauti'a et de Vaihiria ont fortement mobilisé les équipes tout au long de l'année.

Ces dossiers ont connu des avancées significatives, avec la signature d'accords à Vaihiria et des négociations en cours à Fa'atauti'a.

Le risque foncier, identifié comme l'un des risques majeurs pesant sur les finances de l'entreprise, a fait l'objet d'une réévaluation approfondie.

À l'issue de cette analyse, un programme de renforcement des provisions a été mis en place.

Fin de la convention de Puissance garantie modulée

La convention de « PGHM » bien que toujours en application n'avait plus aucune utilité et était même devenue contreproductive depuis le développement massif du photovoltaïque. Elle a été dénoncée d'un commun accord au 31 décembre 2024.

Fiabilité du réseau de transport

La fiabilité du réseau de transport a connu une légère amélioration.

Toutefois, ce sujet reste sensible, notamment dans les vallées de Vaihiria, Tita'aviri et Vaite, où des travaux TEP demeurent nécessaires afin de rétablir un niveau de service conforme aux standards attendus.

Audit Engie

Enfin, un audit Engie a mis en évidence des écarts entre certaines pratiques de l'entreprise et les règles du groupe en matière de sûreté des barrages, ces dernières allant au-delà des obligations réglementaires qui constituaient jusqu'à présent notre principal référentiel.

Des échanges sont en cours avec les experts du groupe afin d'adapter, le cas échéant, nos pratiques ou les règles du groupe aux enjeux et spécificités locales.



1.2 Principaux indicateurs

			Titaaviri	
			2025	2024
Techniques	Disponibilité des ouvrages		99,86%	99,85%
	Production sortie Transfo.			
	- exercice	kWh	19 499 196	21 866 495
	- moyenne historique	kWh	17 525 010	17 468 605
	Production vendue			
	- exercice	kWh	19 367 265	21 199 054
	- rendement		99,3%	96,9%
Financiers	- contractuelle	kWh	17 882 000	17 416 470
	Chiffre d'Affaires Net Energie	k XPF	251 141	252 186
	Ecart sur prévisionnel (Art16.2)			
	- valeur du fonds au 31 décembre	k XPF	129 602	116 221
	- variation de l'exercice	k XPF	13 381	34 077
	Patrimoine Immobilier	k XPF	2 827 164	2 820 334
	Travaux réalisés			
	- Dépenses de renouvellement	k XPF	21 772	0
	- Dépenses d'améliorant	k XPF	2 578	947
	Besoin de renouvellement	k XPF	1 076 661	1 098 434
	Fonds de maintenance des conduites forcées			
	- valeur du fonds au 31 décembre	k XPF	202 607	193 678
	- Variation sur l'exercice	k XPF	8 929	9 309
	Indemnité prévisionnelle de fin de concession	k XPF	1 527 429	1 531 010
Développement durable	Environnement			
	- économie de carburant	m3	4 634	5 197
	- réduction de CO2	T	18 852	21 141

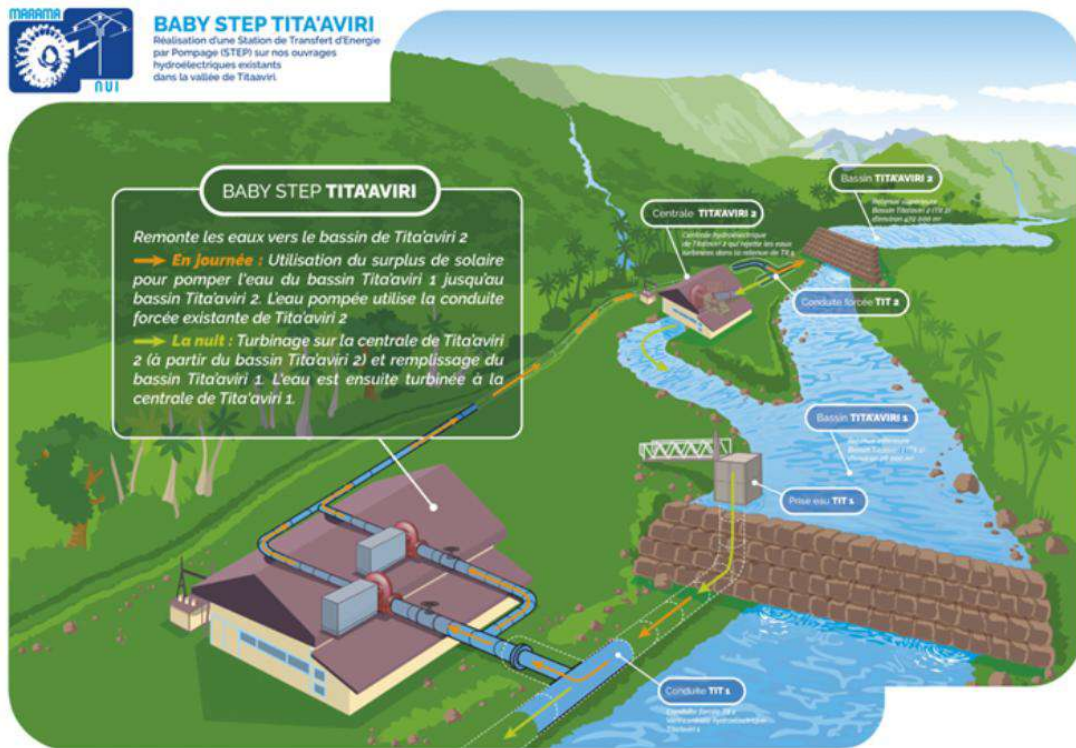
1.3 Projets de développement

Pour mémoire, un programme du type STEP (Station de Transfert d'Energie par Pompage) a été élaboré par MARAMA NUI afin de proposer une solution de stockage en réponse aux épisodes de surplus d'énergie photovoltaïque disponible, le week-end dans un premier temps.

La STEP est une solution de stockage stationnaire hydraulique car elle permet, lors d'un surplus de solaire en journée, de pomper l'eau depuis une retenue de niveau bas pour la remonter via une conduite forcée dans une retenue de niveau haut, l'eau pouvant ensuite être de nouveau turbinée dans le cadre du processus hydroélectrique la nuit ou en cas de besoin.

Le projet Baby Step, lauréat de l'appel à projets 2024 du Fonds de Transition Energétique (subvention à hauteur de 70% des dépenses estimées à 350 MF) est un démonstrateur de 2 MW qui sera développé dans la vallée de Tita'aviri où le foncier est maîtrisé.

Les études détaillées se sont poursuivies en 2025, les commandes seront passées en 2026 et la mise en service est planifiée pour fin 2027.



Dans ce cadre, une analyse environnementale de la vallée a été mise en œuvre, incluant :

- une campagne annuelle de pêche scientifique, en vue d'établir un état et un suivi de la biodiversité de la rivière ;
- et un suivi mensuel des berges des bassins Tita'aviri 1 et 2, en vue de déterminer l'impact des marnages des bassins sur la biodiversité.



En parallèle, le projet Mama Step qui sera développé dans la vallée de Papeno'o (concession de la Haute Papeno'o) est en phase d'études et il est prévu de le soumettre au Fonds de Transition Energétique de 2026.



2 - PRESENTATION

2.1 Les moyens affectés à la concession

2.2 Le cadre juridique et contractuel

2.2.1 La convention de concession

2.2.2 Les autres contrats

2.1 Les moyens affectés à la concession

Une équipe engagée

Les moyens humains affectés à la concession hydroélectrique sont mutualisés sur l'ensemble des vallées exploitées par MARAMA NUI, délégataire du service public.

L'exploitation repose sur une équipe opérationnelle de 29 salariés (dont 7 femmes) dédiée à la production hydroélectrique, appuyée par des fonctions support administratives, financières, QSE et achats communes à l'ensemble du Pôle Énergie du groupe Engie en Polynésie française.



MARAMA NUI, la référence polynésienne de l'hydroélectricité

Créée en 1980, MARAMA NUI est un acteur historique et pionnier de l'hydroélectricité en Polynésie française. Son capital associe l'opérateur électrique local (S.A. ELECTRICITE DE TAHITI à hauteur de 56,36%), la Polynésie française (35,38%), et environ 600 petits porteurs dont de nombreux ayants-droits des vallées concernées, favorisant l'ancrage territorial et le partage des retombées économiques.

L'entreprise assure une part majeure de la production d'électricité renouvelable du territoire et exploite six concessions hydroélectriques dans le sud et l'est de Tahiti Nui :

- Vaihiria (1985), commune de Mataiea – Teva I Uta ;
- Vaite (1985), commune de Papeari – Teva I Uta ;
- Fa'atauti'a (1985), commune de Hitia'a – Hitia'a O Te Ra ;
- Tita'aviri (1988), commune de Papeari – Teva I Uta ;
- Haute Papeno'o (1989), commune de Papeno'o – Hitia'a O Te Ra ;
- Moyenne Papeno'o (1995), commune de Papeno'o – Hitia'a O Te Ra.

Après une période de près de 20 ans de suspension des développements, de nouveaux ouvrages ont été mis en service entre 2017 et 2019, renforçant ainsi la capacité de production hydraulique (projets Hydromax générant +2,55 GWh/an).

À ce jour, MARAMA NUI exploite un parc industriel composé de 16 barrages, dont le Lac Vaihiria, 28 captages au fil de l'eau, et 23 turbines, répartis sur 5 vallées de Tahiti, pour une puissance installée totale de 47,6 MW.



Une énergie propre, locale et renouvelable

La production hydroélectrique de MARAMA NUI (170 GWh en moyenne sur les 10 dernières années avec un record à 217 GWh en 2010) contribue de manière déterminante à la transition énergétique de la Polynésie française.

Elle permet de réduire les importations de carburants fossiles (environ -38.000 m³ de gazole) et les émissions de gaz à effet de serre (environ -155.000 T de CO₂).

L'exploitation des ouvrages est conduite dans le respect des milieux naturels, avec une attention particulière portée à la biodiversité et à la continuité écologique des rivières.

Par ailleurs, les installations constituent des supports pédagogiques valorisant les énergies renouvelables, notamment à destination des publics scolaires.



MARAMA NUI, un investisseur de premier plan au niveau polynésien

L'entreprise mène depuis 2007 un programme structurant de confortement de ses ouvrages (budget total de 5,3 Md F) destiné à garantir leur sécurité et leur pérennité à long terme.

Cet engagement se traduit par des investissements importants (environ 200 MF/an) et réalisés essentiellement par des entreprises locales.



Système d'information et moyens matériels

MARAMA NUI dispose de moyens techniques et matériels performants assurant la conduite, la surveillance et la maintenance de l'ensemble des installations hydroélectriques.

Ces moyens reposent sur des systèmes de télécommunication sécurisés, un système d'information industriel avancé, des infrastructures informatiques résilientes et des outillages spécialisés.

Le rattachement au groupe Engie permet en outre de bénéficier de moyens mutualisés et d'expertises techniques renforçant la fiabilité de l'exploitation.

2.2 Le cadre juridique et contractuel

2.2.1 La convention de concession

La concession de forces hydrauliques de Titaaviri a été confiée par la Polynésie française à MARAMA NUI, par une convention du 9 août 1988 pour une durée initiale de 40 ans 1/2, devant prendre fin le 31 décembre 2028.

Un premier avenant, en date du 19 janvier 1998, a prolongé de 12 ans la durée de la concession (portée au 31 décembre 2040), et instauré une formule procédant à la baisse du tarif du kWh sur les 3 années à suivre.

Un second avenant, en date du 29 décembre 2015, a introduit un prix de vente du kWh hydroélectrique spécifique à chaque concession, introduit une formule d'actualisation et de partage des rendements, instauré une nouvelle méthode d'amortissement des biens de la concession, avec mise en place d'une indemnité de fin de concession sur la valeur nette comptable, et mis en place un fonds de maintenance des conduites forcées. Cet avenant a également autorisé le doublement des conduites forcées amenant l'eau à la centrale de Titaaviri 1, afin d'optimiser le fonctionnement de ses turbines existantes.

La concession de Tita'aviri comprend notamment 2 centrales, dénommées « Tita'aviri 1 et 2 », et 2 retenues principales.

2.2.2 Les autres contrats liés à la délégation de service public

- Contrat de fourniture d'hydroélectricité avec EDT
- Convention de gestion déléguée avec EDT
- Contrat de conduite du parc hydroélectrique par EDT

Ces contrats sont détaillés au chapitre 6 « Engagements nécessaires à la continuité du service public ».



3 - OBLIGATION DE SERVICE A LA CLIENTELE

3.1 Tarif en vigueur

3.2 Production vendue et chiffre d'affaires correspondant

- 3.2.1 Pluviométrie
- 3.2.2 Disponibilité des ouvrages
- 3.2.3 Production brute d'hydroélectricité
- 3.2.4 Production vendue
- 3.2.5 Chiffre d'affaires

3.3 Bilan d'exploitation

- 3.3.1 Incidents majeurs
- 3.3.2 Réalisations de l'année

3.1 Tarif en vigueur

Le tarif est fixé par arrêté en conseil des ministres.

Date	Texte	Tarifs
22/01/1985	Arrêté n° 46 CM	de 13,00 F à 27,39 F / kWh selon la tranche (NB : tarifs de distribution sur la Côte Est)
29/08/1991	Arrêté n° 927 CM	13,00 F / kWh
08/01/1992	Arrêté n° 24 CM	13,25 F / kWh
29/04/1992	Arrêté n° 494 CM	13,25 F / kWh
15/06/1993	Arrêté n° 493 CM	13,25 F / kWh
30/05/1994	Arrêté n° 535 CM	13,25 F / kWh
21/07/1997	Arrêté n° 721 CM	12,25 F / kWh
14/05/1998	Arrêté n° 681 CM	12,18 F / kWh
18/05/1999	Arrêté n° 741 CM	12,06 F / kWh
31/12/1999	Arrêté n° 1993 CM	12,06 F / kWh (9,90 + 2,16 au titre de la puissance garantie)
25/06/2009	Arrêté n° 901 CM	12,06 F / kWh
25/02/2016	Arrêté n° 202 CM	13,18 F / kWh (tarif spécifique à la concession de Titaaviri)

Bien que cela soit prévu au cahier des charges de la concession, aucune des actualisations tarifaires contractuellement dues n'a fait l'objet depuis le 25 février 2016 d'un arrêté du conseil des ministres.

En juin 2017, suite à la mise en service d'Hydromax, le tarif a été augmentée de 0.47 F/ kWh.

Dans ses ventes à EDT, MARAMA NUI applique néanmoins les tarifs découlant de ces conventions, déduction faite d'une partie de la rémunération initialement affectée au paiement d'un impôt foncier dont elle n'est finalement pas redevable.

Date	Evènements	Variations		Tarif contractuel
		Actualisation	Autres	
12/2015	Avenant 3			13,18
	Restitution taxe foncière		-0,42	12,76
01/03/2016	Actualisation	0,02		12,78
01/03/2017	Actualisation	0,02		12,80
16/06/2017	Mise en service ouvrage Hydromax		0,47	13,27
01/09/2017	Refacturation pertes de transport		-0,39	12,88
01/03/2018	Actualisation	0,05		12,93
01/03/2019	Actualisation	-0,02		12,91
01/08/2019	Prise en charge des pertes de transport		0,39	13,30
01/03/2020	Actualisation	0,04		13,34
01/03/2021	Actualisation	0,07		13,41
01/03/2022	Actualisation	0,08		13,49
01/03/2023	Actualisation	0,35		13,84
01/03/2024	Actualisation	0,40		14,24
01/03/2025	Refacturation pertes de transport		-0,43	13,81
01/03/2025	Actualisation	0,08		13,89
Total		1,09	-0,38	

En 2023, le tarif contractuel de la concession de Tita'aviri est pour la première fois devenu supérieur au tarif publié, inchangé depuis 2016. Le tarif contractuel est celui qui aurait dû être pratiqué, conformément au cahier des charges de la concession. Toutefois, l'introduction d'un recours contre le tarif publié a été reportée au profit de



discussions amiables. Aussi, la facturation de l'exercice a été réalisée sur la base du tarif publié augmenté de l'impact Hydromax.

A compter du 01/03/2025, les pertes du réseau de transport sont prises en charge par la TEP, entraînant une diminution de 0,43 FCFP du tarif applicable à la concession de Titaaviri. Malgré cette baisse, ce tarif demeure supérieur au tarif publié.

Par courrier du 14 avril 2025, le Pays a confirmé le maintien du tarif publié augmenté de l'impact Hydromax (13,65 FCFP/kWh) à compter du 01/03/2025.

Actualisation tarifaire

Le tarif contractuel correspond au tarif contractuel N-1 auquel est appliqué la formule de calcul définie dans le contrat avec les indices.

	Forfait 31/12/2023	Forfait 31/12/2024		
ISC	124,97	125,43	0,37%	100,37%
ICV	109,86	111,39	1,39%	101,39%
PSD	118,37	120,36	1,68%	101,68%
0,5 ICV + 0,5 PSD				101,54%

Prix Achat hydro Marama Nui	Tarifs contractuels actualisés au 01/03/2024 avec impact plafonnement Article 16-2 alinéa 2	Pertes TEP au kWh	Tarifs contractuels actualisés au 01/03/2025				Tarifs contractuels actualisés au 01/03/2025 incluant le retrait des pertes de transport
			F	P	I	Actualisation	
Prix hydro Marama Nui Titaaviri	14,24	-0,43	0,4150	0,2881	0,2969	0,08	13,89

Article 16-2 alinéa 2

L'entreprise a mis en application l'alinéa 2 de l'article 16-2 « Traitement des écarts par rapport au prévisionnel »

« Si le cumul de ces écarts sur plusieurs années dépasse 50% du Chiffre d'Affaires prévisionnel de la concession, sa valeur est prise en compte de façon lissée dans la détermination des tarifs des 5 années suivantes. En fin de concession, l'écart cumulé résiduel positif reviendra au concédant, l'écart résiduel négatif sera pris en charge par le concessionnaire »

L'impact, au titre de 2025, pour la concession Tita'aviri est nul.

3.2 Production vendue et chiffre d'affaires correspondant

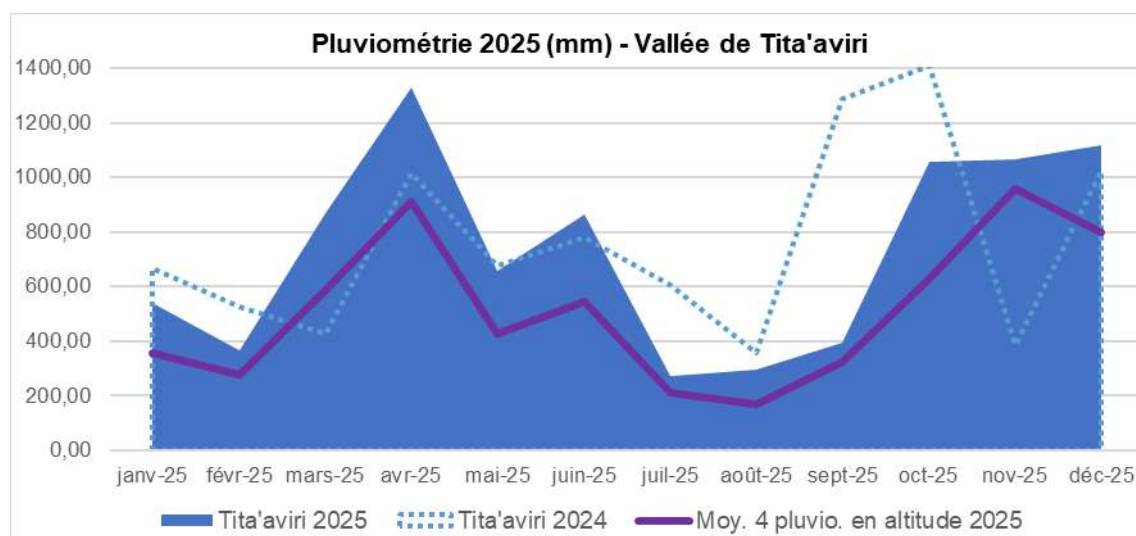
3.2.1 Pluviométrie

La pluviométrie en altitude de la vallée de Tita'aviri a dépassé les 8 mètres sur l'année 2025.

Elle :

- a été inférieure de 3% à la pluviométrie de l'année précédente ;
- et a été supérieure de 42% à la moyenne annuelle des quatre pluviomètres des vallées équipées.

A noter que la moyenne de la pluviométrie annuelle de l'île de Tahiti a été inférieure de 3% à la pluviométrie de l'année précédente.



3.2.2 Disponibilité des ouvrages

La disponibilité sur arrêts automatiques de l'ensemble du parc des turbines de la concession de Tita'aviri a été très bonne, avec moins de 2 jours d'indisponibilité sur l'année tous arrêts automatiques cumulés.

Le nombre de déclenchements est resté stable par rapport à l'année précédente, à savoir à 5, dont :

- 4 arrêts automatiques ont été d'origine électrique ;
- et 1 d'origine mécanique.

	Nb. déclenchements (arrêts automatiques)	Taux disponibilité sur arrêts automatiques
Tita'aviri 1A	1	99,99%
Tita'aviri 1B	2	99,67%
Tita'aviri 2	2	99,92%
Concession de Tita'aviri	5	99,86%
Total Marama Nui	29	99,78%

Parmi les 5 défauts sur le réseau de transport touchant le parc de la concession qui ont été comptabilisés tout au long de l'année :

- 3 défauts ont entraîné les 4 arrêts turbines d'origine électrique ;
- et 1 défaut a provoqué une perte d'énergie hydroélectrique par débordement du bassin de bas de vallée.

En outre, les turbines ont totalisé environ 28 jours d'indisponibilité pour diverses interventions programmées.

3.2.3 Production brute d'hydroélectricité

La production brute (à savoir en sortie transformateur) de chaque ouvrage est comptabilisée depuis la mise en exploitation sur une année calendaire : 1990 pour Tita'aviri 1 et 2.

En 2025, avec 19,5 GWh, la production totale de la concession de Tita'aviri a été supérieure de 11% à la moyenne de l'énergie produite depuis 1990 (17,52 GWh).

	TITAAVIRI 1	TITAAVIRI 2	VALLEE TITAAVIRI
1981			
1982			
1983			
1984			
1985			
1986			
1987			
1988			
1989			
1990	11 741 100	6 463 700	18 204 800
1991	10 792 400	6 167 800	16 960 200
1992	12 049 600	6 635 400	18 685 000
1993	11 093 800	5 821 300	16 915 100
1994	10 819 720	5 013 500	15 833 220
1995	12 464 380	5 457 200	17 921 580
1996	11 049 650	5 372 800	16 422 450
1997	10 756 370	4 968 600	15 724 970
1998	14 053 380	7 312 500	21 365 880
1999	8 622 035	4 699 000	13 321 035
2000	10 129 665	5 675 800	15 805 465
2001	10 700 342	5 705 700	16 406 042
2002	8 644 660	4 739 000	13 383 660
2003	8 354 870	4 579 370	12 934 240
2004	9 950 160	5 799 610	15 749 770
2005	10 035 260	5 901 170	15 936 430
2006	11 466 560	6 434 510	17 901 070
2007	11 448 670	6 327 000	17 775 670
2008	10 029 000	5 608 860	15 637 860
2009	10 877 874	6 302 988	17 180 862
2010	13 472 052	8 065 420	21 537 472
2011	11 568 202	6 466 612	18 034 814
2012	11 118 657	6 263 412	17 382 069
2013	10 963 800	6 111 256	17 075 056
2014	10 635 442	6 468 631	17 104 073
2015	10 756 409	6 351 693	17 108 102
2016	14 566 614	7 573 768	22 140 382
2017	13 654 188	7 415 139	21 069 327
2018	11 698 168	6 611 588	18 309 756
2019	11 955 114	5 716 183	17 671 297
2020	12 052 250	6 616 541	18 668 791
2021	9 695 713	5 522 120	15 217 833
2022	13 203 002	7 191 001	20 394 003
2023	11 675 903	6 080 482	17 756 386
2024	14 111 062	7 755 434	21 866 495
2025	12 849 729	6 649 466	19 499 196
maxi	14 566 614	8 065 420	22 140 382
mini	8 354 870	4 579 370	12 934 240
moy réelle à 2025	11 362 661	6 162 349	17 525 010
Ecart / Moyenne	13%	8%	11%

3.2.4 Production « vendue »

Après prise en compte des consommations des auxiliaires des centrales et des pertes TEP, la production nette vendue sur l'exercice s'élève à **19 367 265 kWh**.

	Janv - Fév	Mars - Juillet	Août - Déc	2025
Production brute (sortie transfo.)				19 499 196 kWh
- Consommation des auxiliaires				-53 455 kWh
Production nette des consommations des auxiliaires	2 584 944 kWh	8 634 768 kWh	8 226 029 kWh	19 445 741 kWh
Pertes transport supportées MN	-78 476 kWh	0 kWh	0 kWh	-78 476 kWh
Production nette vendue	2 506 468 kWh	8 634 768 kWh	8 226 029 kWh	19 367 265 kWh

3.2.5 Chiffre d'affaires

3.2.5.1 Pertes de transport

Depuis mars 2025 et la modification de la facturation des énergies transitant sur le réseau TEP, les pertes de transport ne sont plus prises en charge par MARAMA NUI. Les kWh injectés sur le réseau de transport sont intégralement achetés par EDT, qui se fait ensuite indemniser des pertes par TEP. Conformément aux stipulations de l'avenant de décembre 2015, ce changement de régime des pertes s'est accompagné d'une réduction du prix unitaire du kWh, de sorte à n'avoir aucun impact sur le chiffre d'affaires de MARAMA NUI.

3.2.5.2 Chiffre d'affaires

Par application du tarif contractuellement dû aux volumes vendus, traitement des écarts de volume avec la production contractuelle, le chiffre d'affaires ressort à **251 141 182 XPF**.

	Janv - Fév	Mars - Juillet	Août - Déc	2025
Production brute (sortie transfo.)				19 499 196 kWh
- Consommation des auxiliaires				-53 455 kWh
Production nette des consommations des auxiliaires	2 584 944 kWh	8 634 768 kWh	8 226 029 kWh	19 445 741 kWh
Pertes transport supportées MN	-78 476 kWh	0 kWh	0 kWh	-78 476 kWh
Production nette vendue	2 506 468 kWh	8 634 768 kWh	8 226 029 kWh	19 367 265 kWh
Production contractuelle (art 16-2)	3 588 721 kWh	6 566 240 kWh	7 727 039 kWh	17 882 000 kWh
Ecart	-1 082 253 kWh	2 068 528 kWh	498 989 kWh	1 485 264 kWh
Dont 66% porté en cpt courant du concédant	-714 287 kWh	1 365 228 kWh	329 333 kWh	980 274 kWh
Vente à EDT	34 213 288 XPF	117 864 582 XPF	112 285 288 XPF	264 363 158 XPF
- Refacturation consommation des auxiliaires (à TEP)				100 173 XPF
- Indemnisation suite indisponibilité du réseau de transport (à TEP)				58 013 XPF
- Avoir sur pertes de production à la suite d'indisponibilités du réseau de transport (Années 2019 à 2025)				0 XPF
Chiffre affaires énergie				264 521 344 XPF
Ecart sur prévisionnel (Art.16.2)				-13 380 744 XPF
Reprise plafonnement (Art.16.2 al2)				0 XPF
Chiffre affaires Net énergie				251 140 600 XPF
Autres produits annexes				582 XPF
Chiffre affaires TITAAVIRI				251 141 182 XPF

3.3 Bilan d'exploitation

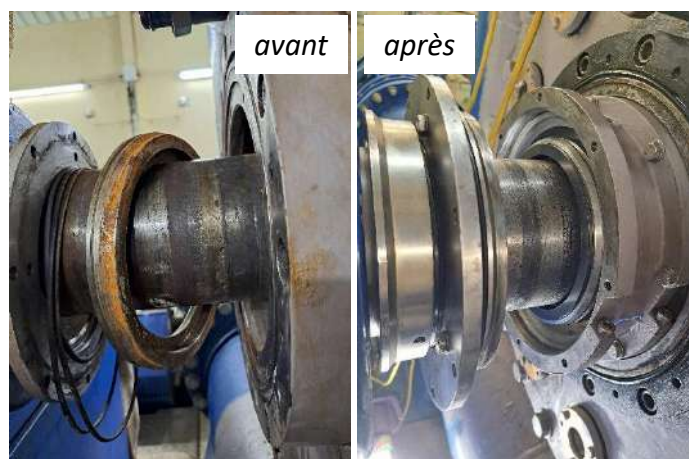
3.3.1 Incidents majeurs

Accident du travail

Aucun accident du travail ni autre incident majeur n'est survenu en 2025 dans la concession de Tita'aviri.

3.3.2 3.3.2 Réalisations de l'année

En termes d'exploitation, l'année a été marquée par une intervention corrective (17 jours d'indisponibilité) sur la garniture d'étanchéité côté alternateur de la turbine de la centrale Tita'aviri 2.



4 - DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

4.1 Principe de la comptabilité appropriée

- 4.1.1 La séparation des contrats de délégation
- 4.1.2 La séparation des activités du contrat de délégation
- 4.1.3 Le principe du coût réel constaté
- 4.1.4 La prééminence de l'imputation directe
- 4.1.5 La non-compensation des produits et des charges dans la présentation de l'information financière
- 4.1.6 La justification du périmètre de charges
- 4.1.7 La permanence des méthodes retenues dans la détermination du périmètre de charge
- 4.1.8 Les principes relatifs à la méthode économique des charges calculées
- 4.1.9 Les opérations effectuées avec les parties liées
- 4.1.10 L'identification des contrats à long terme
- 4.1.11 Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées
- 4.1.12 Objectivation de la marge du délégataire par activité
- 4.1.13 Présentation de l'écart entre le revenu autorisé prévisionnel et le chiffre d'affaires réalisé
- 4.1.14 Ajustement suite à une remise en cause par l'autorité en charge du contrôle de la concession des coûts présentés

4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique

4.3 Les comptes de la concession

La comptabilité appropriée a été mise en place par arrêté 2100 CM du 17 décembre 2015 et s'applique à toute personne physique ou morale titulaire d'une délégation de service public du secteur de l'énergie en Polynésie française.

L'arrêté 725 CM du 21 mai 2024 a mis à jour et précisé les conditions de présentation des rapports annuels des délégataires.

Les comptes y sont présentés par type de dépenses (vente, maintenance, conduite et fonctionnement...).

4.1 Principes de la comptabilité appropriée

4.1.1 – La séparation des contrats de délégation

Un compte de résultat et un bilan spécifique sont présentés pour chaque concession de MARAMA NUI. Comptablement, les dépenses engagées au bénéfice d'une concession y sont toujours directement affectées.

4.1.2 – La séparation des activités du contrat de délégation

MARAMA NUI possède une seule activité, celle de la fourniture d'hydroélectricité.

4.1.3 – Le principe du coût réel constaté

Certaines dépenses comme la main d'œuvre, non directement affectables, font l'objet d'une répartition en fonction des temps passés telle que pratiquée pour l'exploitation déléguée MARAMA NUI /EDT.

4.1.4 – La prééminence de l'imputation directe

Dans la mesure du possible, toutes les commandes spécifiques à des concessions sont en imputation directe. Certains postes non imputables directement font l'objet d'une répartition notamment la prestation déléguée, etc...

4.1.5 – La non-compensation des produits et des charges dans la présentation de l'information financière

Les lignes de produit sont identifiées dans le compte de résultat à l'exception des postes suivants :

TITAAVIRI		Montant Compte de résultat	Détail produits	Détail charges
Maintenance - Conduite exploitation	Autres produits et charges	-144 099	90 695	-234 794
Maintenance - Conduite exploitation	Exceptionnel	-8 632 170	3 310 591	-11 942 761
Structure	Provisions - PIDR	451 989	720 371	-268 381
Financier	Autres produits et charges financières	77 556	77 831	-275
TOTAL		-8 246 724	4 199 487	-12 446 211



4.1.6 – La justification du périmètre de charges

MARAMA NUI possède une seule activité, la production d'hydroélectricité.

A une écriture de comptabilité générale peuvent être associées une ou plusieurs écritures analytiques qui précisent le(s) centre(s) de coût et le(s) eOTP concernés.

L'eOTP est la combinaison d'un chantier et d'un bien, le bien permettant de préciser « sur quoi » on travaille : tel groupe de puissance d'une centrale de production, tel élément du réseau de distribution, tel barrage, telle agence de clientèle....

L'eOTP permet d'affecter une concession, une activité et un processus à l'écriture. Les centres de coûts permettent de connaître la fonction concernée en cas d'imputation directe. Ils sont aussi le support des imputations indirectes.

4.1.7 – La permanence des méthodes retenues dans la détermination du périmètre de charge

Aucun changement n'a eu lieu sur l'exercice 2025.

4.1.8 – Les principes relatifs à la méthode économique des charges calculées

Le concessionnaire a mis en place en 2017 une méthode de comptabilisation « susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités » de la concession. Cette méthode est conforme au point 218-6 de l'arrêté 725 CM du 21 mai 2024 :

- elle consiste à « amortir » sur la durée résiduelle de la concession à la fois la valeur non amortie des biens gérés et de « provisionner » sur la même durée ses coûts prévisionnels de renouvellement ;
- elle permet pour un patrimoine géré constant, d'avoir une charge globale d'amortissement constante sur toute la durée de la concession.

4.1.9 - Les opérations effectuées avec les parties liées

Une entreprise est considérée comme liée à une autre lorsqu'elle est susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

EDT

Libellé	Description	Titaaviri
Achat de l'hydroélectricité.	Jusqu'au 1er mars 2016, EDT achetait l'hydroélectricité produite par Marama Nui au tarif unique de 12,06 F/kWh. À partir de cette date, les tarifs ont été révisés et différenciés selon les vallées. Au 31/12/2025, les tarifs par vallées s'élèvent à 9,69 F pour Vaihiria, 12,59 F pour Vaite, 13,65 F pour Titaaviri, 9,33 F pour Faatautia, 14,05 F pour la haute PPNOO et 14,34 F pour la moyenne PPNOO.	264 363 158
Exploitation déléguée: prestations d'exploitation	Une convention d'exploitant délégué a été conclue entre EDT et Marama Nui le 1er août 2006, donnant lieu à une refacturation annuelle forfaitaire des prestations. Un premier avenant a été signé le 23 juin 2011 indiquant une refacturation des prestations au franc le franc sur la base des charges supportées par EDT. En date du 24 septembre 2019, un avenant 2 a été conclu donnant lieu à l'application d'une marge de 2% sur les charges refacturées par EDT, avec effet rétroactif au 1er janvier 2018.	51 569 284
Exploitation déléguée: IDR ancien salarié	En cas de départ en retraite d'un ancien salarié de MARAMA NUI, les indemnités versées par EDT seront refacturées à MARAMA NUI au prorata du temps passé dans chaque société; en contrepartie de cet engagement, MARAMA NUI conservera à son bilan les indemnités de départ en retraite comptabilisées par elle même jusqu'à la prise d'effet de ce contrat.	758 295
Dispatching	Contrat de prestations de conduite du parc hydroélectrique entre Marama Nui et EDT. Aide à la conduite du parc hydroélectrique en dehors des heures ouvrables, incluant traitement des alarmes, ainsi que programmation et ajustement des consignes de puissance hydroélectrique. Conduite réalisée à distance à l'aide du logiciel de téléconduite Vaimana mis à disposition par Marama Nui à EDT. Facturation sur la base d'un forfait actualisé annuellement (contrat de 10 ans).	1 750 918
Convention administrative	EDT refacture à l'ensemble de ses filiales des prestations administratives déterminée sur la base d'une clé représentative de la consommation de chaque prestation	17 332 269

Les fonctions supports sont intégralement incluses dans les conventions d'exploitation déléguée et prestation administrative conclues entre EDT et Marama Nui.

Autres parties liées

Libellé	Description	Titaaviri
Polydiesel	Travaux sous-traités: production facturée chantiers par chantiers sur la base de bons de commande	209 943
Engie Services Polynésie	Travaux sous-traités: réseaux et facility management facturée chantiers par chantiers sur la base de bons de commande	432 668

4.1.10 - L'identification des contrats à long terme

Cf. chapitre 6. ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC

4.1.11 - Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées

La notion de produits et charges non récurrents fait référence à l'ensemble des éléments ne rentrant pas habituellement dans le cycle normal d'exploitation, d'investissement ou de financement de l'opérateur. Les charges non récurrentes sont des charges de caractère exceptionnel qui n'ayant pas vocation à se reproduire les exercices suivants.

Les comptes au 31/12/2025 ne présentent aucun élément non récurrent.



4.1.12 - Objectivation de la marge du délégataire par activité

Le résultat net est présenté pour chaque concession.

4.1.13 - Présentation de l'écart entre le revenu autorisé prévisionnel et le chiffre d'affaires réalisé

Les avenants prévoient le traitement suivant des écarts par rapport au prévisionnel :

Les écarts en plus ou en moins mesurés à installations constantes, entre le nombre de kWh vendus et celui figurant au Compte d'Exploitation Prévisionnel de la société concessionnaire, sont valorisés chaque année au tarif en vigueur. 66 % de leur valeur sont portés au compte courant du concédant, les 34% restant sont conservés en résultat, ils représentent l'intéressement du concessionnaire, en plus ou en moins, à la pluviométrie et au bon fonctionnement des ouvrages.

Si le cumul de ces écarts sur plusieurs années dépasse 50% du chiffre d'affaires prévisionnel de la concession, sa valeur est prise en compte de façon lissée dans la détermination des tarifs des 5 années suivantes.

En fin de concession, l'écart cumulé résiduel positif reviendra au concédant, l'écart résiduel négatif sera pris en charge par le concessionnaire.

4.1.14 - Ajustement suite à une remise en cause par l'autorité en charge du contrôle de la concession des coûts présentés

N/A

4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique

Un bilan et un compte de résultat analytique sont établis annuellement pour chacune des concessions.

L'affectation des postes de bilan, des produits et des charges par concession s'effectue :

- soit par imputation directe lorsque le poste concerné est directement affectable à une concession,
- soit en recourant à des clés de répartition pour les sections analytiques communes ou indirectes.

Actif

- Les immobilisations concédées (barrages, pistes, conduites, centrales) représentent près de 80 % de l'actif en valeur brute, et sont imputées de façon directe dans chacune des concessions auxquelles elles se rapportent. Il est de même pour les amortissements techniques correspondants.
- Les autres postes de l'actif sont répartis par concession selon les modalités suivantes :
 - au prorata de la production moyenne de kWh, pour les postes :
 - Autres immobilisations (privées, concédées communes, incorporelles, financières)
 - Avances et acomptes versés
 - Charges constatées d'avance
 - au prorata de la valeur brute des immobilisations concédées, pour les postes :
 - Stocks et provisions s'y rapportant
 - au prorata des ventes de kWh, pour les postes :
 - Clients et Autres créances



Passif

- Les « capitaux propres » enregistrés en Hors concession sont constitués par le capital social, les réserves, les reports à nouveau et le résultat de l'activité Hors concession.
- Les résultats dégagés par concession (bénéfices ou pertes) sont inscrits dans la rubrique des « capitaux propres » de chaque concession au cours de l'exercice de réalisation, puis font l'objet l'année suivante d'une affectation au poste Report à nouveau, figurant en Hors concession.
- Sont imputés directement sur leurs concessions d'appartenance :
 - L'amortissement de caducité, le passif de renouvellement, le fonds de maintenance des conduites forcées,
 - Les provisions pour risques et charges,
 - Les emprunts bancaires.
- Les autres postes du passif sont répartis par concession selon les modalités suivantes :
 - au prorata des achats et charges externes pour le poste :
 - Fournisseurs.
 - au prorata de la production moyenne de kWh, pour les postes :
 - Dettes fiscales et sociales,
 - Autres dettes,
 - Produits constatés d'avance.

La différence apparaissant au niveau du bilan de la concession entre ses actifs et ses passifs constitue une situation de trésorerie (excédent ou besoin) portée dans la rubrique « Compte Courant du concessionnaire ».

Compte de résultat

- **La production** d'hydroélectricité est suivie par centrale, permettant ainsi d'affecter directement les ventes d'énergie par concession.
- **Les coûts de maintenance et de conduite** font principalement l'objet d'une affectation directe par concession ou, à défaut, d'une répartition en fonction des temps passés telle que pratiquée pour l'exploitation déléguée Marama Nui/EDT.
- **L'amortissement des actifs de concession** : ces charges sont affectées directement par concession.
- **Les impôts et taxes** correspondent à la contribution des patentes dont la répartition est effectuée en référence à la valeur brute des immobilisations de concession.
- **Les coûts de structure**, ou frais généraux et administratifs, sont répartis par concession en fonction de la production moyenne de kWh.

Ventilation des charges entre structure et maintenance

La répartition des charges entre les activités de structure et de maintenance s'effectue selon les modalités suivantes :

- **Achats et charges externes**
La ventilation est déterminée en fonction de la nature du compte comptable utilisé. Chaque compte est préaffecté soit à la structure, soit à la maintenance.

- **Exploitation déléguée**

Pour la part relative à la structure, un pourcentage de temps consacré par la cheffe de service, son adjoint et son assistante est calculé. Ce pourcentage est appliqué à leurs masses salariales respectives. La part restante, calculée par différence, est imputée en maintenance.

- **Amortissements des biens privés de structure**

La ventilation entre structure et maintenance est effectuée au prorata des acquisitions de l'exercice.

- **Provisions :**

Pour la structure, les charges correspondent exclusivement à la dotation (ou reprise) de la PIDR.

Par ailleurs, en fonction de la nature des coûts, les charges indirectes peuvent être réparties selon différentes clés de répartition, notamment :

- au prorata du temps passé ;
- au prorata de la production moyenne historique de kWh ;
- au prorata de la valeur brute des immobilisations ;
- au prorata de la valeur des immobilisations concédées.

Répartition	Montant total	Montant à répartir (*)	Montant réparti Titaaviri	Clé de répartition	Valeur totale de la clé	Valeur de la clé pour Titaaviri
Autres produits annexes	10 734 852	5 360	582	Prorata de la production moyenne depuis l'origine	161 434 296	17 525 010
Achats et ACE Maintenance	-1 428 402 392	-135 193 634	-15 629 570	% de temps pointé sur la concession	100%	12%
Achats et ACE Structure	-196 360 804	-180 984 228	-20 923 364	% de temps pointé sur la concession	100%	12%
Exploitation déléguée Maintenance	-427 973 730	-427 973 730	-49 077 081	Calcul spécifique (**)		
Exploitation déléguée Structure	-29 942 458	-29 942 458	-3 250 498	Prorata de la production moyenne depuis l'origine	161 434 296	17 525 010
Production immobilisée privée	52 787 494	52 787 494	5 730 513	Prorata de la production moyenne depuis l'origine	161 434 296	17 525 010
Production immobilisée concédée	668 497 980	-3 437 031	-373 118	Prorata de la production moyenne depuis l'origine	161 434 296	17 525 010
Amortissements privés	-53 897 002	-49 528 109	-3 789 563	Prorata de la valeur brutes des immobilisations privées	902 714 013	69 069 699
Autres produits et charges Maintenance	-1 299 433	-1 071 148	-116 282	Prorata de la production moyenne depuis l'origine	161 434 296	17 525 010
Autres produits et charges Exceptionnel	-122 355 638	2 070 151	239 328	% de temps pointé sur la concession	100%	12%
Patente (Bureau de Taravao et Papara)	-60 350 517	-1 600 639	-179 271	Prorata de la valeur brutes des immobilisations concédées	25 245 233 081	2 827 464 404
Autres taxes	-225 331	-236 341	-26 470	Prorata de la valeur brutes des immobilisations concédées	25 245 233 081	2 827 464 404
Dotation/reprise PIDR	4 163 570	4 163 570	451 989	Prorata de la production moyenne depuis l'origine	161 434 296	17 525 010
Autres produits et charges financières	714 421	714 421	77 556	Prorata de la production moyenne depuis l'origine	161 434 296	17 525 010

(*) Seule la part qui n'est pas directement affectée à une vallée est prise en compte dans ces répartitions

(**) Le calcul s'effectue en deux étapes : l'exploitation déléguée de maintenance est tout d'abord scindée entre les heures pointées en structure et celles pointées en production ; chacune de ces catégories est ensuite répartie selon une clé spécifique, la part structure étant affectée au prorata de la valeur brute des immobilisations, tandis que les autres heures sont réparties au prorata des heures pointées par concession.

- Les éléments financiers sont essentiellement composés des intérêts sur emprunt, et des intérêts sur compte courant du concessionnaire calculés au taux moyen Euribor 3 mois :
 - Trésorerie positive : le produit financier est calculé au taux Euribor
 - Trésorerie négative : la charge financière est calculée au taux Euribor + 0,75.

Lorsque l'Euribor est négatif, il est retenu pour la valeur 0.

La contrepartie des intérêts ainsi calculés, et affectés à chaque concession, est inscrite dans la rubrique « résultat financier » en Hors concession.



- Les réintégrations et déductions fiscales sont affectées au réel entre les activités en concession et le hors concession permettant de calculer les taux de prélèvement « sur résultat comptable ». Ce taux de prélèvement est ensuite appliqué de manière uniforme au résultat comptable de chaque concession ; de la sorte, le montant de l'impôt réparti est équivalent à celui réellement payé.

4.3 Les comptes de la concession

4.3.1 Bilan

ACTIF	TITAAVIRI	
	2025 Concession	2024 Concession
Immobilisations concédées	2 827 164 404	2 820 334 051
Immobilisations privées	69 069 699	67 102 951
Immobilisations financières	6 191 160	6 267 285
Immobilisations en-cours	136 354 763	125 832 020
Avances et acomptes		
Total Immobilisations brutes	3 038 780 026	3 019 536 307
Amortissements	-1 422 759 290	-1 391 344 889
Immobilisations concédées (1)	-1 381 497 894	-1 354 506 492
Immobilisations privées	-41 261 396	-36 838 397
Provision dépréciation des immobilisations concédées		
Immobilisations nettes	1 616 020 736	1 628 191 418
Stock	30 390 360	30 933 187
Provisions de stock	-851 702	-876 327
Net	29 538 658	30 056 859
Créances clients	58 994 698	50 317 601
Autres créances	27 225 451	7 011 123
Charges constatées d'avance	2 266 310	2 337 545
Total créances d'exploitation	88 486 460	59 666 270
Provisions créances		
Créances nettes	88 486 460	59 666 270
Placement et trésorerie		
Disponibilités ou C/C du concessionnaire		
TOTAL ACTIF	1 734 045 854	1 717 914 547

PASSIF	TITAAVIRI	
	2025 Concession	2024 Concession
Capital		
Réserves		
RAN		
RESULTAT	43 570 567	52 610 873
Subventions d'investissement		
Capitaux propres	43 570 567	52 610 873
Amort caducité, ATO, PRU	349 072 862	372 344 385
Provision pour renouvellement		
Passif de renouvellement (2)	184 465 461	166 023 672
Fonds de maintenance conduites forcées	202 606 687	193 677 920
Autres provisions pour risques et charges	18 912 925	26 432 729
Autres provisions pour risques et charges - Immobilisation		
S/T capitaux propres et provisions	798 628 502	811 089 579
C/C du concessionnaire (emprunt)	739 336 887	684 652 041
Emprunt et dettes		
Avoirs à émettre à EDT		2 562 581
Fournisseurs	35 952 127	24 512 683
Dettes fiscales et sociales	27 822 005	34 711 584
Autres dettes (3)	132 306 334	160 386 078
PCA		
S/T emprunts et dettes	196 080 466	222 172 927
TOTAL PASSIF	1 734 045 854	1 717 914 547

4.3.2 Compte de résultat

RESULTAT		TITAAVIRI	
		2025 Concession	2024 Concession
CA "net" Energie		251 141 182	252 185 746
	Ventes hydro (à EDT) (4)	264 363 158	286 532 472
	Refacturation Pertes Transport (à TEP)		
	Refacturation de la consommation des auxiliaires des postes de transport (à TEP) (5)	100 173	105 443
	Indemnisation suite indisponibilités réseau de transport (à TEP) (6)	58 013	31 054
	Avoir sur pertes de production à la suite d'indisponibilités du réseau de transport (Années 2019 à 2025) (7)		-438 256
	Autres produits annexes	582	32 349
	Ecart sur prévisionnel (Art.16.2) (8)	-13 380 744	-34 077 316
	Plafonnement (Art.16.2 al2) - Avoir à établir (à EDT)		
	Reprise plafonnement (Art.16.2 alinéa 2) (9)		
	Production moyenne (de l'origine à 2024/2025)	17 525 010	17 468 605
	kWh vendus	19 367 265	21 199 054
	CA / kWh vendus	12,97	11,90
Maintenance - Conduite exploitation		-90 241 329	-64 169 737
	Achats et charges externes (10)	-77 492 166	-55 739 098
	Exploitation Déléguee (11)	-49 077 081	-44 601 463
	Production immobilisée	49 088 655	35 909 015
	Provisions risques indemnités fin de concession	-201 768	-210 726
	Provision pour risques et charges (12)	-2 662 500	
	Provision Stock & créances		1 382 176
	Amortissement des biens privés destinés à l'exploitation	-1 120 200	-915 718
	Exceptionnel	-8 632 170	-3 093
	Autres produits et charges	-144 099	9 169
Amortissement des actifs de concession		-48 609 704	-48 626 905
	AT, Caducité, PR		
	Amortissement biens existants	-42 708 732	-41 683 315
	Dot. passif de renouvellement	-18 441 789	-19 169 625
	Amortissement améliorant	-1 801 939	-1 714 605
	Reprise lissée caducité	23 271 523	23 271 523
	Reprise sur travaux de renouvellement		
	Dot. Provision pour dépréciation actif immobilisé		
	Dot. fonds conduites forcées	-10 078 259	-10 078 255
	Reprise sur travaux conduites forcées	1 149 492	768 773
	Exceptionnel		-21 401
Impôts et taxes		-2 218 868	-2 207 147
	Patente	-9 458 861	-9 622 442
	Autres	-26 470	-64 899
	Provision (13)	7 266 463	7 480 193
	Exceptionnel		
Structure		-26 796 535	-25 826 099
	Achats et charges externes (14)	-21 212 551	-21 775 058
	Exploitation Déléguee	-3 250 498	-3 242 635
	Amortissement des biens privés de structure	-2 785 476	-2 385 269
	Provisions	451 989	1 576 863
	Autres produits et charges		
	Exceptionnel		
Financier		-19 726 575	-33 270 125
	Intérêts sur emprunt bancaire		
	Autres produits et charges financières	77 556	-197 429
	Rémunération C/C du concessionnaire	-19 804 131	-33 072 696
Résultat avant impôt		63 548 171	78 085 731
	Impôt sur les sociétés	-19 977 604	-25 474 858
Résultat net - concessions		43 570 567	52 610 873

4.3.3 Commentaires sur les comptes

Bilan

1 Amortissement

Ce poste correspond aux charges d'amortissements comptabilisées par le concessionnaire de façon linéaire sur la durée de la concession pour amener la valeur nette des biens au montant de l'indemnité de reprise s'y rapportant (cf. partie 5.7 du rapport).

Remarque : la valeur économique des biens calculée sur leur durée de vie figure dans le chapitre de ce rapport dédié au patrimoine géré.

2 Le passif de renouvellement regroupe les sommes mises de côté par l'entreprise pour être en mesure de financer la réalisation des plans de renouvellement.

3 Cette rubrique intègre la mise en réserve au titre de l'article 16.2, doté sur l'exercice à hauteur de 13,4 MCFP. Le solde du compte s'établit à 129,6 MCFP.

Compte de résultat

4 Le chiffre d'affaires énergie enregistre une baisse de 22 MCFP par rapport à 2025, imputable à une diminution du volume de production hydroélectrique de 1,8 GWh.

5 En 2020, des contrats de vente d'énergie ont été conclus avec la TEP pour les auxiliaires des postes de transport. Par application de ces contrats, TEP paie désormais ses consommations électriques, là où elles étaient jusqu'alors traitées comme des pertes en ligne à la charge du client final.

6 Le 29 mai 2019, MARAMA NUI et EDT ont conclu avec la TEP un « accord sur les modalités de rétrocession de la maintenance des ouvrages de transport ». Ce contrat prévoit notamment l'indemnisation des pertes de production subies par MARAMA NUI en cas d'indisponibilité excessive du réseau de transport.

7 En raison d'un accord avec la TEP, un avoir a été émis concernant les pertes de production subies par MARAMA NUI en cas d'indisponibilité excessive du réseau de transport. Cet avoir couvre la période de 2019 à 2024.

8 Suite à la pluviométrie, l'année se solde par une mise en réserve en vertu de l'article 16.2 de 13,4 MCFP.

9 L'application de l'alinéa 2 de l'article 16-2 relatif au « Traitement des écarts par rapport au prévisionnel » ne s'applique pas à la concession de Tita'aviri pour l'exercice 2025.

10 Les AC/ACE intègrent les charges courantes d'exploitation, les charges liées aux conduites forcées (compensées par la reprise sur travaux correspondante) ainsi que les autres charges de renouvellement, neutralisées par la production immobilisée. L'analyse de ces charges doit donc être réalisée en lien avec la production immobilisée et la reprise sur travaux conduites forcées.

11 L'exploitation déléguée est répartie entre les concessions au prorata du temps consacré à chacune. La quotité de temps allouée à la concession de Tita'aviri est passée de 11% en 2024 à 12% en 2025.

12 Le risque foncier, identifié comme l'un des risques majeurs pesant sur les finances de l'entreprise, a fait l'objet d'une réévaluation approfondie. À l'issue de cette analyse, un programme de renforcement des provisions a été mis en place.

13 Le second redressement fiscal relatif aux patentes, initié en 2019 avait pour conséquence une augmentation, au profit des communes, du niveau d'imposition annuel de 37 MCFP pour MARAMA NUI dont 7,3 MCFP pour la vallée de la Tita'aviri. Une provision pour risque avait été constituée sur plusieurs

année. Depuis l'exercice 2023, la charge de patente a été corrigée, conformément aux conclusions du redressement fiscal sur la patente.

Provisions redressement Patente	2024	+	-	2025
2017	0			0
2018	0			0
2019	0			0
2020	0			0
2021	37 469 307		37 469 307	0
2022	44 536 806			44 536 806
TOTAL	82 006 113	0	37 469 307	44 536 806

14 Les achats et charges externes liés à la structure correspondent principalement à des coûts indirects, répartis entre les concessions au prorata du temps consacré à chacune. La part de temps allouée à la concession de Titaaviri est passée de 11% en 2024 à 12% en 2025.

Au 31/12/2025, les éléments comptabilisés en exceptionnel sont considérés comme des éléments récurrents car il s'agit de complément de dotation pour les immobilisations mises au rebut ou des produits de cession des éléments d'actifs, donc entrant dans le cycle normal d'investissement.

Aucun autre élément non récurrent n'est présent dans les comptes arrêtés au 31/12/2025.

4.3.4 Tableau de passage

	TITAAVIRI	Autres concessions	Toutes concessions
Résultat avant IS - RAD	63 548 171	466 003 074	529 551 245
Retraitements concession	-2 905 674	69 967 044	67 061 370
Charges lissées - RAD	39 680 937	262 524 562	302 205 499
Charges lissées sociales	-40 770 168	-189 868 129	-230 638 297
Rémunération C/C du concessionnaire - RAD	19 804 131	51 493 417	71 297 548
Rémunération C/C du concessionnaire social	-21 620 574	-54 182 806	-75 803 380
Hors concession - RAD		75 525 237	75 525 237
Rémunération C/C du concessionnaire - RAD		-71 297 548	-71 297 548
Rémunération C/C du concessionnaire social		75 803 380	75 803 380
Hors concession - PCG		80 031 069	80 031 069
Résultat avant IS - PCG	60 642 496	616 001 188	676 643 684

	TITAAVIRI	Autres concessions	Toutes concessions
Résultat net - RAD	43 570 567	278 871 701	322 442 268
Déficits reportables sur concessions déficitaires		34 832 743	34 832 743
Reprise de report déficitaire antérieur		-8 110 342	-8 110 342
Retraitements concession avant IS	-2 905 674	69 967 044	67 061 370
IS PCG	-19 276 710	-197 093 694	-216 370 404
Neutralisation IS RAD	19 977 604	187 131 373	207 108 977
Hors concession - RAD		100 151 723	100 151 723
Retraitements Hors concession		4 505 832	4 505 832
IS PCG		29 907 678	29 907 678
Neutralisation IS RAD		-24 626 486	-24 626 486
Hors concession - PCG		109 938 747	109 938 747
Résultat net - PCG	41 365 786	475 537 573	516 903 359

5 - INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISÉS

5.1 Variation des immobilisations en concession

5.2 Situation des biens nécessaires à l'exploitation du service public

5.3 Suivi du programme contractuel d'investissements

5.4 Le fonds de maintenance des conduites forcées

5.5 Dépenses de renouvellement

5.5.1 Le besoin de renouvellement

5.5.2 Le réalisé de l'année

5.5.3 Le plan de renouvellement

5.5.4 La dotation de l'exercice

5.6 Dépenses de 1^{er} établissement

5.6.1 Le réalisé de l'exercice

5.6.2 Le programme prévisionnel d'investissement

5.7 Méthode lissée des charges calculées

5.8 Indemnité de fin de concession

5.1 Variation des immobilisations en concession

2024	Acquisition		Cession	2025
	améliorant	renouvellement		
2 820 334 051	2 577 567	21 772 055	- 17 519 269	2 827 164 404

APPENDICE	60 878 797	-	-	-	60 878 797
BARRAGE	946 725	-	-	-	946 725
BATIMENT	96 536 311	2 577 567	5 891 526	- 2 697 718	102 307 686
CONDUITE	567 174 335	-	-	-	567 174 335
ELEC DE COMMANDE	66 580 724	-	-	-	66 580 724
ELEC DE PUISSANCE	84 762 963	-	15 880 529	- 14 821 551	85 821 941
ELECTRONIQUE	7 875 842	-	-	-	7 875 842
ETANCHEITE	42 092 238	-	-	-	42 092 238
GROS ŒUVRE	1 447 535 215	-	-	-	1 447 535 215
PIECES SECURITE	17 920 970	-	-	-	17 920 970
PISTE	99 074 786	-	-	-	99 074 786
TERRAIN	45 000 000	-	-	-	45 000 000
TURBINE	283 955 145	-	-	-	283 955 145
	2 820 334 051	2 577 567	21 772 055	- 17 519 269	2 827 164 404

Les immobilisations sont comptabilisées au moment de leur mise en service. En attendant, elles figurent en immobilisations en cours.

Détail des acquisitions

Site	Famille	Sous famille	N° immo SAP	Améliorant	Renouv ^{ent}	TOTAL Concession	IFC
CTITA1	ELEC DE PUISSANCE	Armoire puissance	400000000591		7 940 268	7 940 268	3 866 143
	ELEC DE PUISSANCE	Autres composants	400000000592		7 940 261	7 940 261	-
	BATIMENT	CALFEUTREMENT	400000000573	1 173 175		1 173 175	537 174
	BATIMENT	Portes, fenêtres, vantellerie	400000000594		5 891 526	5 891 526	1 327 509
	BATIMENT	CALFEUTREMENT	400000000574	1 404 392		1 404 392	643 044
				2 577 567	21 772 055	24 349 622	6 373 870

Le total des mises en service améliorant et renouvellement sur l'année 2025 s'établit à 24 349 622 CFP. Diminuée des cessions de 17 MCFP, la valeur brute augmente de 6 830 353 CFP.

5.2 Situation des biens nécessaires à l'exploitation du service public

Famille	Désignation principale	Date mise en service	Valeur Brute	Amort.	VNC	IFC
APPENDICE	GRILLE TITAAVIRI 1 CENTRALE TITAAVIRI 1	01.09.2015	24 461 939	-6 457 957	18 003 982	8 969 378
APPENDICE	TITAA PROT CATHODIQUE TITAA PROT CATHODIQUE	01.01.2003	2 790 652	-2 597 248	193 404	-
APPENDICE	VANNE DE TETE TITAA 1A TITAAVIRI 1A	01.01.2022	16 796 372	-3 357 215	13 439 157	841 543
APPENDICE	VANNES BARRAGE TITAAVIRI 2 CONDUITE TITAAVIRI 2	02.10.2016	16 829 834	-7 782 043	9 047 791	-
APPENDICE			60 878 797	-20 194 463	40 684 334	9 810 921
BARRAGE	HBARTI- BARRIERE HAUT DE DIGUE BARRAGE TITAAVIRI 1	30.04.2024	946 725	-158 220	788 505	-
BARRAGE			946 725	-158 220	788 505	0
BATIMENT	TITAA BLOC SANITAIRE 1 A TITAAVIRI CENTRALE 1 A	01.10.2015	2 740 000	-723 244	2 016 756	1 010 293
BATIMENT	TITAA GENIE CIVIL A TITAAVIRI CENTRALE A	01.01.1990	16 256 186	-14 562 077	1 694 109	-
BATIMENT	TITAA TOITURE A TITAAVIRI CENTRALE A	01.01.1990	3 243 813	-3 243 813	0	-
BATIMENT	TITAA AUTRES B TITAAVIRI CENTRALE B	01.01.1993	9 822 875	-9 822 875	0	-
BATIMENT	TITAA GENIE CIVIL B TITAAVIRI CENTRALE B	01.01.1993	16 998 743	-13 931 877	3 066 866	-
BATIMENT	TITAA TOITURE B TITAAVIRI CENTRALE B	01.01.1993	3 391 985	-3 391 985	0	-
BATIMENT	TITAA BLOC SANITAIRE 2 TITAAVIRI CENTRALE 2	01.10.2013	1 200 000	-434 415	765 585	382 505
BATIMENT	GENIE CIVIL TITAAVIRI 2 S/VANNES BARRAGE TITAA2	02.10.2016	20 750 977	-3 197 374	17 553 603	12 365 367
BATIMENT	TITAA GENIE CIVIL 2 TITAAVIRI CENTRALE 2	01.10.2019	17 257 657	-1 797 124	15 460 533	11 145 226
BATIMENT	TITAA PORTE FENETRE T2 TITAAVIRI CENTRALE 2	01.10.2019	0	0	0	-
BATIMENT	TITAA TOITURE 2 TITAAVIRI CENTRALE 2	01.10.2019	2 176 357	-680 171	1 496 186	-
BATIMENT	HCAULT2-CALFEUTREMENT CENTRALE TITAAVIRI2	01.06.2025	1 173 175	-22 821	1 150 354	537174
BATIMENT	HPFVT1 - RENOUVELLEMENT PORTES ALU	04.07.2025	5 891 526	-145 171	5 746 355	1327509
BATIMENT	HCAULTA-CALFEUTREMENT CENTRALE TITAAVIRI1A	01.06.2025	1 404 392	-27 318	1 377 074	643044
BATIMENT			102 307 686	-51 980 265	50 327 421	27 411 118
CONDUITE	CONFORTMT COND FORCE GRP CENTRALE TITAAVIRI 1	01.04.2019	20 619 199	-2 319 061	18 300 138	13 143 975
CONDUITE	HYDROMAX TITAAVIRI 1 TITAAVIRI CONDUITE	15.06.2017	144 540 616	-20 579 000	123 961 616	87 819 224
CONDUITE	TITAA CONDUITES AB TITAAVIRI CONDUITE	01.01.1990	104 298 948	-80 619 630	23 679 318	15 648 412
CONDUITE	TITAA CONDUITES 2 TITAAVIRI CONDUITE	01.01.1990	297 715 572	-222 574 482	75 141 090	44 667 525
CONDUITE			567 174 335	-326 092 173	241 082 162	161 279 136
ELEC DE COMMANDE	ARMOIRE AUTOMATIS. TITAA 1A CENTRALE TITAAVIRI 1A	01.11.2015	10 661 717	-4 336 070	6 325 647	-
ELEC DE COMMANDE	AUTOMATE TITAA 1A CENTRALE TITAAVIRI 1A	01.11.2015	2 958 782	-2 958 782	0	-
ELEC DE COMMANDE	CABLAGES TITAA 1A CENTRALE TITAAVIRI 1A	01.11.2015	4 351 833	-1 769 868	2 581 965	-
ELEC DE COMMANDE	PROTECTION TITAA 1A CENTRALE TITAAVIRI 1A	01.11.2015	2 509 813	-2 509 813	0	-
ELEC DE COMMANDE	REGULATEUR TENSION TITAA 1A TITAAVIRI CENTRALE A	01.01.2016	658 592	-658 592	0	658 592
ELEC DE COMMANDE	REGULATEUR VITESSE TITAA 1A TITAAVIRI 1A	01.01.2022	6 266 746	-2 506 372	3 760 374	-
ELEC DE COMMANDE	ARMOIRE AUTOMATIS. TITAA 1B CENTRALE TITAAVIRI 1B	01.01.1993	5 528 901	-5 528 901	0	-
ELEC DE COMMANDE	AUTOMATE TITAA 1B CENTRALE TITAAVIRI 1B	01.01.1993	1 727 782	-1 727 782	0	-
ELEC DE COMMANDE	CABLAGES TITAA 1B CENTRALE TITAAVIRI 1B	01.01.1993	3 455 563	-3 455 563	0	-
ELEC DE COMMANDE	PROTECTION TITAA 1B CENTRALE TITAAVIRI 1B	01.01.1993	1 382 225	-1 382 225	0	-
ELEC DE COMMANDE	REGULATEUR TENSION TITAA 1B CENTRALE TITAAVIRI 1B	01.01.1993	1 382 225	-1 382 225	0	-
ELEC DE COMMANDE	ARMOIRE AUTOMATIS. TITAA 2 CENTRALE TITAAVIRI 2	01.10.2019	13 221 800	-3 304 286	9 917 514	1 983 560
ELEC DE COMMANDE	AUTOMATE TITAA 2 CENTRALE TITAAVIRI 2	01.10.2019	3 431 997	-2 145 510	1 286 487	-
ELEC DE COMMANDE	CABLAGES TITAA 2 CENTRALE TITAAVIRI 2	01.10.2019	6 696 291	-1 673 485	5 022 806	1 004 590
ELEC DE COMMANDE	PROTECTION TITAA 2 CENTRALE TITAAVIRI 2	01.10.2019	1 584 854	-990 770	594 084	-
ELEC DE COMMANDE	REGULATEUR TENSION TITAA2 CENTRALE TITAAVIRI 2	01.10.2019	761 603	-476 115	285 488	-
ELEC DE COMMANDE			66 580 724	-36 806 359	29 774 365	3 646 742
ELEC DE PUISSANCE	TITAA ALTERNATEUR A TITAAVIRI CENTRALE A	01.01.1990	19 751 815	-19 751 815	0	-
ELEC DE PUISSANCE	ARMOIRE PUISSANCE TITAA 1A CENTRALE TITAAVIRI 1A	01.11.2015	0	0	0	-
ELEC DE PUISSANCE	ARMOIRE PUISSANCE TITAA 1A PHASE2 CENT TITAAVIRI 1A	15.06.2017	1 218 589	-61 397	1 157 192	70 865
ELEC DE PUISSANCE	TITAA TRANSFORMATEUR A TITAAVIRI CENTRALE A	20.06.2016	4 001 009	-953 094	3 047 915	1 547 276
ELEC DE PUISSANCE	TITAA ALTERNATEUR B TITAAVIRI CENTRALE B	01.01.1993	6 902 464	-6 902 464	0	-
ELEC DE PUISSANCE	ARMOIRE PUISSANCE TITAA 1B CENTRALE TITAAVIRI 1B	01.01.1993	3 455 563	-3 455 563	0	-
ELEC DE PUISSANCE	TITAA TRANSFORMATEUR B TITAAVIRI CENTRALE B	01.01.1993	3 839 020	-3 146 393	692 627	-
ELEC DE PUISSANCE	TITAA ALTERNATEUR 2 CENTRALE TITAAVIRI 2	01.10.2019	19 754 184	-8 231 972	11 522 212	-
ELEC DE PUISSANCE	ARMOIRE PUISSANCE TITAA 2 CENTRALE TITAAVIRI 2	01.10.2019	5 352 108	-1 337 555	4 014 553	802 933
ELEC DE PUISSANCE	TITAA TRANSFORMATEUR 2 TITAAVIRI CENTRALE 2	01.01.2004	5 666 660	-3 111 306	2 555 354	425 096
ELEC DE PUISSANCE	HCCT1A - RENV ARMOIRE DE PUISSANCE TITAA 1A	10.08.2025	7 940 268	-103 629	7 836 639	3 866 143
ELEC DE PUISSANCE	HCCT1A - RENV CONTACTEUR COUPLAGE TITAA 1A	10.08.2025	7 940 261	-311 084	7 629 177	-
ELEC DE PUISSANCE			85 821 941	-47 366 272	38 455 669	6 712 313
ELECTRONIQUE	TITAAVIRI FAISCEAU OUEST HERTZIEN LIAISON	30.11.2010	7 875 842	-7 875 842	0	-
ELECTRONIQUE			7 875 842	-7 875 842	0	0
ETANCHEITE	TITAA ETANCHEITE T1 TITAAVIRI ETANCHEITE	01.01.1990	8 754 858	-8 754 858	0	-
ETANCHEITE	TITAA ETANCHEITE T2 TITAAVIRI ETANCHEITE	01.01.1990	33 337 380	-33 337 380	0	-
ETANCHEITE			42 092 238	-42 092 238	0	0
GROS ŒUVRE	TITAAVIRI CAPTAGE TITAAVIRI CAPTAGE	01.01.1990	832 027 633	-460 904 971	371 122 662	179 225 362
GROS ŒUVRE	REHAB BARRAGE TITAAVIRI 2 TERRASSEM GC (PHASE 1)	01.12.2014	517 855 425	-88 278 019	429 577 406	310 045 786
GROS ŒUVRE	TERRASSE+GC TITAA 2 BARRAGE TITAAVIRI 2	01.11.2016	80 973 350	-11 416 245	69 557 105	50 870 541
GROS ŒUVRE	TITAA REHAB BARRAGE TITAAVIRI 2-GROS ŒUVRE-PART 1	03.01.2023	6 680 321	-307 482	6 372 839	4 616 093
GROS ŒUVRE	TITAA REHAB BARRAGE TITAAVIRI 2 INSTRUMENTATION	31.12.2023	9 998 486	-999 920	8 998 566	-
GROS ŒUVRE			1 447 535 215	-561 906 637	885 628 578	544 757 782
PIECES SECURITE	PCE SECU 00122 ALTERNAT. - CONCEDES 380V-1000KVA-L	01.01.2012	2 563 741	-1 709 405	854 336	-
PIECES SECURITE	PCE SECU 00513 TRANSFO HT - CONCEDES 20KV/380V250	01.01.2012	3 140 372	-2 443 017	697 355	-
PIECES SECURITE	PCE SECU 00538 TRANSFO HT - CONCEDES 20KV/380V175	01.01.2012	2 514 477	-1 676 557	837 920	-
PIECES SECURITE	PCE SECU 00631 ALTERNAT. - CONCEDES 380V-2500KVA-P	01.01.2012	9 702 380	-7 547 858	2 154 522	-
PIECES SECURITE			17 920 970	-13 376 837	4 544 133	0
PISTE	TITAAVIRI PISTE TITAAVIRI PISTE	01.01.1990	94 342 098	-64 577 084	29 765 014	20 322 037
PISTE	TITAAVIRI 2 GUES TITAAVIRI 2 GUES	01.01.2007	4 732 688	-1 383 380	3 349 308	2 257 202
PISTE			99 074 786	-65 960 464	33 114 322	22 579 239
TERRAIN	TITAAVIRI TERRAIN PAPEARI EX BROWN G2/709 HECTARE	01.01.1990	45 000 000	0	45 000 000	-
TERRAIN			45 000 000	0	45 000 000	0
TURBINE	TITAA TURBINE A TITAAVIRI CENTRALE A	01.01.1990	15 033 884	-13 235 269	1 798 615	-
TURBINE	AUT COMP HYDRAULIQ TITAA 1A CENTRALE TITAAVIRI 1A	01.02.2016	12 422 796	-6 159 954	6 262 842	-
TURBINE	LIGNE ARBRE/SUPPORT TITAA 1A CENTRALE TITAAVIRI 1A	01.02.2016	46 375 800	-22 995 847	23 379 953	-
TURBINE	ROUE TITAAVIRI 1 TITAAVIRI CENTRALE A	01.01.2016	8 595 610	-4 298 183	4 297 427	-
TURBINE	TITAA TURBINE B TITAAVIRI CENTRALE B	01.01.1993	39 394 516	-32 287 070	7 107 446	-
TURBINE	TITAA ROUE B TITAAVIRI CENTRALE B	01.01.1993	10 642 767	-10 642 767	0	-
TURBINE	TITAA DISTRIBUTEUR 2 CENTRALE TITAAVIRI 2	01.09.2019	21 361 580	-6 764 876	14 596 704	-
TURBINE	RNV VANNE DE PIED TITAA 2 CENTRALE TITAAVIRI 2	01.04.2021	8 622 581	-2 047 015	6 575 566	107 413
TURBINE	LIGNE ARBRE/SUPPORT TITAA2 CENTRALE TITAAVIRI 2	01.09.2019	76 297 386	-24 162 177	52 135 209	-
TURBINE	TITAAVIRI ROUE 2 CENTRALE TITAAVIRI 2	01.10.2019	10 999 895	-3 437 772	7 562 123	-
TURBINE	TIT2 SOUPAPE DECHARGEUR CENTRALE TITAAVIRI 2	01.09.2019	1 493 904	-473 094	1 020 810	-
TURBINE	TITAA VANNE DE PIED CENTRALE TITAAVIRI 1A	31.12.2023	32 714 426	-3 271 678	29 442 748	1 701 777
TURBINE			283 955 145	-129 775 702	154 179 443	1 809 190
			2 827 164 404	-1 303 585 472	1 523 578 932	778 006 441

L'amortissement présenté correspond à un amortissement linéaire sur la durée de vie des biens de sorte à faire apparaître leur valeur nette économique à la date de clôture.

Cet amortissement diffère de celui pratiqué dans les comptes de la concession, lequel permet, pour un patrimoine géré constant l'obtention d'une charge annuelle « d'amortissement » identique sur toute la durée de la concession.

5.3 Suivi du programme contractuel d'investissements

Aucune dépense en lien avec le programme de réhabilitation des barrages n'a été réalisée.

Réhabilitation du barrage Tita'aviri 2

Pour mémoire, les travaux de réhabilitation de la partie amont du barrage Tita'aviri 2 auraient dû démarrer en 2020 avec la réfection de la prise d'eau et de la vidange de l'ouvrage.

Mais un important éboulement de la falaise en rive droite est survenu cette même année, et l'instabilité de l'écaille rocheuse surplombant la crête de l'ouvrage a contraint à décaler les travaux de réhabilitation du barrage à une date ultérieure, en fonction de l'évolution de la situation environnante.

Ces dernières années, la zone a continué d'être affectée par des éboulements :

- en 2024, en rive droite, sur la piste d'accès à la crête du barrage ;
- et en 2025, en rive gauche, dans les évacuateurs de crue du barrage, endommageant le bajoyer.





5.4 Fonds de maintenance des conduites forcées

Le fonds dédié aux conduites forcées, mis en place par l'avenant 3 du 29 décembre 2015, est destiné au financement, sur la durée résiduelle de la concession, des opérations de maintenance, de réparation, d'entretien ou de remplacement partiel des conduites forcées de la vallée.

Année	Années restantes avant fin de la concession	Fonds de maintenance au 1/01/N	Dotation	Reprise	Fonds de maintenance au 31/12/N
2016	24	159 043 617	10 078 255		169 121 872
2017	23	169 121 872	10 078 255	-1 764 046	177 436 082
2018	22	177 436 082	10 078 255	-16 115 258	171 399 079
2019	21	171 399 079	10 078 255	-30 472 060	151 005 274
2020	20	151 005 274	10 078 255	-6 949 858	154 133 672
2021	19	154 133 672	10 078 255	0	164 211 927
2022	18	164 211 927	10 078 255	0	174 290 182
2023	17	174 290 182	10 078 255	0	184 368 438
2024	16	184 368 438	10 078 255	-768 773	193 677 920
2025	15	193 677 920	10 078 255	-1 149 492	202 606 683

Une fuite sur la conduite forcée reliant le captage de l'affluent à la centrale Tita'aviri 1 a été réparée en début d'année.

5.5 Dépenses de renouvellement

Les dépenses de renouvellement portent sur l'ensemble des ouvrages immobilisés de la concession, exception faite des conduites forcées, à savoir :

- Bâtiments
- Turbines
- Electricité de puissance
- Electricité de commande
- Composants renouvelables associés aux barrages
- Appendice
- Ponts

Il est important de prendre en considération que les travaux sont et seront réalisés en fonction :

- De la pluviométrie, de sorte à limiter les pertes de productible ;
- De la capacité de l'entreprise à étudier, puis mettre en œuvre et/ou suivre les travaux ;
- De la capacité des prestataires et des sous-traitants locaux.

5.5.1 Le besoin de renouvellement

Il a été soumis au concédant, dans le cadre de la loi de Pays n°2018-34, par courrier du 25 avril 2019. Il a été revu dans le cadre d'un compte d'exploitation prévisionnel établi en 2023.

	Plan du 25/04/2019 période 2018 à 2035	Revision 2022/2023 période 2023 à 2035
plan du 25/04/2019 soumis au concédant	999 878 802	999 878 802
réajustement 2018		4 534 255
réajustement 2019		161 015 524
réajustement 2020		-
réajustement 2022 CEP		184 407 045
plan actualisé		1 349 835 626
réalisé 2018		-
réalisé 2019		- 182 325 731
réalisé 2020		-
réalisé 2021		- 8 622 581
réalisé 2022		- 23 063 118
réalisé 2023		- 37 390 651
réalisé 2024		-
réalisé 2025		- 21 772 055
réalisé cumul		- 273 174 136
Reste à faire à la clôture	999 878 802	1 076 661 490

Total Renouvellement	Reste à faire
BATIMENT	63 748 936
CONDUITE	-
ELEC DE COMMANDE	93 938 908
ELEC DE PUISSANCE	127 244 901
ELECTRONIQUE	214 574 225
ETANCHEITE	237 517 198
GROS ŒUVRE	
PIECES SECURITE	-
PISTE	-
PONT	-
TURBINE	339 637 323
Reste à faire à la clôture	1 076 661 491

5.5.2 Le réalisé de l'année

Engagés en 2024, les travaux de renouvellement du contacteur de couplage et de l'armoire de puissance de la turbine A de la centrale Tita'aviri 1 ont été immobilisés cette année pour près de 16 MF.

Les portes de la centrale Tita'aviri 1 ont été renouvelées.



Le renouvellement du câble de télécommande entre la route de ceinture et la centrale Tita'aviri 1 a également été entamé et se terminera en 2026.



5.5.3 Le plan de renouvellement

Ce plan a été revu dans le cadre d'un compte d'exploitation prévisionnel établi en 2023.

(K XPF)	RAF au 31 12 2025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	2 031	2 032	2 033	2 034	2 035	2 036	2 038	2 039	Total
APPENDICE															-
BATIMENT	38 245	356	-	244	248	-	383	-	263	267	4 065	413	283	18 983	63 749
CONDUITE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ELEC DE COMMAND	33 985	-	-	-	-	-	16 596	-	-	17 354	-	26 005	-	-	93 939
ELEC DE PUISSANCE	-2 287	68 623	-	-	-	-	-	-	7 772	-	48 038	-	-	5 099	127 245
ELECTRONIQUE	-	-	-	-	-	188 659	-	25 915	-	-	-	-	-	-	214 574
ETANCHEITE	-	-	175 006	-	-	-	-	-	-	-	-	62 512	-	-	237 517
GROS ŒUVRE	-4 676	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-4 676
PIECES SECURITE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PISTE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TERRAIN	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TURBINE	80 114	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	146 277	-	117 922	344 314
TOTAL	145 381	68 978	175 006	244	248	188 659	16 979	25 915	8 035	17 621	52 103	235 206	283	142 003	1 076 661

Pour les années à venir (2026 à 2028), les dépenses de renouvellement suivantes sont prévues :

- le firewall de cybersécurité des centrales de Tita'aviri (2026) ;
- la toiture de la centrale Tita'aviri 1 (2026 et 2027) ;
- le câble de télécommande reliant Tita'aviri 1 à Tita'aviri 2 (2026 et 2027) ;

- la commande et les travaux de l'alternateur de la turbine A de la centrale Tita'aviri 1 (2026 et 2027).

Il n'est pas prévu pour le moment d'opérations de renouvellement en 2028.

5.5.4 La dotation de l'exercice

Elle s'obtient en divisant le reste à doter par le nombre d'années résiduelles de la concession.

Le calcul du reste à doter figure au point 5.7 Méthode relative aux charges calculées § 5.7.3 détails des calculs, il correspond au besoin de renouvellement au 31 décembre N-1, réajusté le cas échéant, diminué de l'indemnité de fin de concession et des dotations déjà comptabilisés.

La dotation de l'exercice s'élève à **18 441 789 CFP**.

5.6 Dépenses de 1er établissement

5.6.1 Le réalisé de l'exercice

Les travaux de calfeutrement anti-incendie des centrales Tita'aviri 1 (côté turbine A) et 2, initiés en 2024, ont été immobilisés cette année.



5.6.2 Le programme prévisionnel d'investissement

plan de confortement	V0	IFC prev
2026 40	77 472 225	44 546 529
2027 40	132 306 635	89 306 979
Total	209 778 860	133 853 508

Pour les années à venir (2026 à 2028), les dépenses de 1^{er} établissement suivantes sont prévues :

- l'agrandissement du bâtiment de la centrale Tita'aviri 1 afin d'isoler et de climatiser l'espace dédié à l'électricité de puissance et de commande (2026) ;
- la mise en place d'une installation photovoltaïque en toiture afin d'alimenter les auxiliaires de la centrale Tita'aviri 1 ;
- les commandes et les travaux relatifs au projet Baby Step (2026 et 2027).

Il n'est pas prévu pour le moment d'opérations de 1^{er} établissement en 2028.

5.7 Méthode relative aux charges calculées

5.7.1 Contexte

En matière de délégation de services public, le provisionnement des coûts futurs de renouvellement est une obligation, cette dernière est définie aux articles 7 et 24 de la concession :

- « Le concessionnaire est tenu d'établir, d'exploiter, d'entretenir et de renouveler à ses frais les ouvrages faisant partie de la concession, de manière qu'ils soient maintenus en bon état de service » ;
- « Le concessionnaire sera tenu de remettre à l'autorité concédante tous les ouvrages et le matériel de la concession en bon état d'entretien ».

La méthode de comptabilisation de cette obligation issue du guide comptable des entreprises concessionnaires de 1975 a pour but de sécuriser le maintien au niveau exigé par le service public du potentiel productif des installations concédées ; à cette fin, et par la combinaison des amortissements de caducité, amortissements techniques et provisions pour renouvellement, le concessionnaire doit mettre de côté les ressources financières nécessaires au financement des renouvellements.

Outre sa difficulté de compréhension pour des non professionnels, cette méthode a pour inconvénient :

- d'alourdir les charges de début de concession et d'alléger celles de fin de concession,
- de générer dans les comptes de la concession et à chaque révision des plans de renouvellement, des impacts « one shot » importants,
- de ne pas donner une vision économique de la rentabilité du contrat sur la période considérée,
- de ne pas être adapté à l'approche par composant des réseaux laquelle est une obligation nouvelle en Polynésie, non applicable en métropole en raison des exclusions du règlement CRC n°2004-06 et notamment celle en faveur des contrats de délégation de service public.

Les arrêtés 2099 et 2100 du 17 décembre 2015 relatifs à la comptabilité appropriée, donnent pour obligation au concessionnaire de présenter ses comptes de manière économique et à cette fin §218-3 d'opérer tous retraitements susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités.

Sont directement visés par ces arrêtés §218-9, les charges de renouvellements.

§ 218-10 - L'opérateur justifie de sa charge économique de renouvellement en présentant annuellement sa méthode de valorisation de la charge économique de renouvellement ainsi qu'un programme de renouvellement des actifs considérés par l'opérateur comme renouvelables.

Cette méthode est conforme au point 218-6 de l'arrêté 725 CM du 21 mai 2024.

5.7.2 Méthode économique des charges calculées

Pour répondre à cette obligation, le concessionnaire a mis en place au 1^{er} janvier 2017 et de manière prospective une méthode de comptabilisation « susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités » de la concession :

- elle consiste à « amortir » sur la durée résiduelle de la concession à la fois la valeur non amortie des biens gérés et de « provisionner » sur la même durée ses coûts prévisionnels de renouvellement ;
- elle permet pour un patrimoine géré constant, d'avoir une charge globale d'amortissement constante sur toute la durée de la concession.

Amortissement technique des biens au bilan

La base amortissable est composée du montant brut des immobilisations figurant au bilan duquel est déduit la part financée par les tiers ou le concédant, l'indemnité de fin de concession et des dotations déjà comptabilisées.

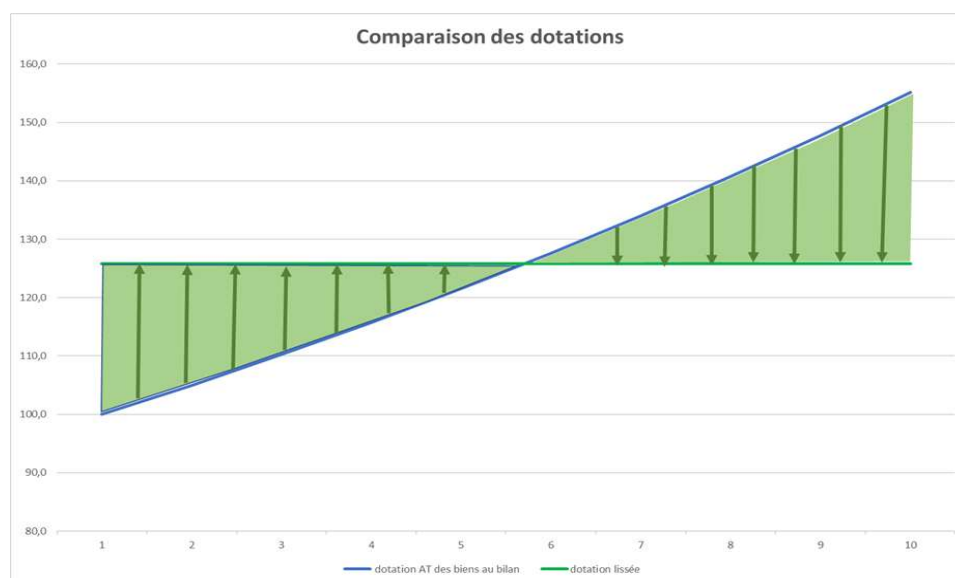
La dotation de l'exercice est obtenue en divisant ce reste à amortir sur la durée résiduelle de la concession.

A patrimoine inchangé, la valeur brute des biens au bilan et les dotations aux amortissements s'y rapportant augmentent chaque année en raison des surcoûts de renouvellement.

Dotation/reprise de lissage

Afin d'obtenir des dotations identiques sur la durée de la concession, il est fait recours à des dotations/reprises de lissage avec pour contrepartie un compte « Actif/Passif de renouvellement ».

Les dotations/reprises de lissage (flèches vertes) sont calculées par différence entre la dotation de l'exercice à l'amortissement des biens figurant au bilan et la moyenne sur la durée résiduelle de la concession des mêmes dotations.



La courbe bleu ascendante représente les dotations à l'amortissement technique des biens au bilan. Les flèches vertes représentent les dotations/reprises de lissage.

La droite verte horizontale représente la dotation résultante lissée. La surface verte représente « l'actif/passif » de renouvellement.

A la mise en application de cette méthode, toutes les dotations antérieures au renouvellement (AT/PR) ont été transféré dans « l'actif/passif de renouvellement ».

En fin de concession cet « actif/passif de renouvellement » sera à zéro, le cumul des dotations étant par construction égal au cumul des reprises.



5.7.3 Détail des calculs

Traitement de l'existant y/c renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Amortissement des biens au bilan									
VO Ouverture	2 464 514 873	2 618 345 938	2 618 345 938	2 744 129 153	2 744 129 153	2 731 370 932	2 751 103 114	2 786 003 942	2 786 003 942
acquisitions	154 131 065		203 706 533	-	8 622 581	23 063 118	37 390 651		21 772 055
régularisation ventilation renouvellement / améliorant					21 380 802				
Sortie d'immo	- 300 000		- 77 923 318	-	-	- 3 330 936	- 2 489 823		- 17 519 269
VO Clôture	2 618 345 938	2 618 345 938	2 744 129 153	2 744 129 153	2 731 370 932	2 751 103 114	2 786 003 942	2 786 003 942	2 790 256 728
- IFC totale / biens au bilan clôture	- 786 051 845	- 783 774 301	- 809 206 806	- 840 701 399	- 764 301 419	- 764 301 419	- 771 460 833	- 771 460 833	- 778 006 441
- IFC / améliorant							1 384 828	1 384 828	2 565 046
- dont IFC Prévis. sur renouvellement									
Base amortissable	(A) 1 832 294 093	1 834 571 637	1 934 922 347	1 903 427 754	1 967 069 513	1 986 801 695	2 015 927 937	2 015 927 937	2 014 815 333
cumul doté à l'ouverture	(B) 967 710 118	1 003 734 450	1 194 497 266	1 235 501 521	1 192 809 134	1 231 522 153	1 268 118 084	1 307 311 576	1 348 994 892
sortie AT sur sortie immo	(C)			- 78 223 318	-	- 3 330 936	- 2 489 823	-	- 17 519 269
provisions antérieures à l'IFC	(D)	161 668 526							
reste à amortir	(A) - (B) - (C) - (D)	864 583 975	669 168 661	740 425 082	746 149 551	774 260 379	750 299 676	708 616 361	683 339 710
nb années restantes		24	23	22	21	20	19	18	17
dotation exercice A	(E) 36 024 332	29 094 290	41 004 255	35 530 931	38 713 019	39 926 867	41 683 315	41 683 315	42 708 732
dotations cumulées	(B) + (C) + (D) + (E) 1 003 734 450	1 194 497 266	1 235 501 521	1 192 809 134	1 231 522 153	1 268 118 084	1 307 311 576	1 348 994 892	1 374 184 355
Mécanisme de lissage des AT									
Actif/Passif de renouvellement ouverture	(A) -	21 222 970	41 741 897	65 177 840	86 464 966	106 437 540	127 684 423	146 854 047	166 023 672
dotations/reprises B	(B) 21 222 970	20 518 927	23 435 944	21 287 126	19 972 574	21 246 883	19 169 624	19 169 625	18 441 789
Actif/Passif de renouvellement clôture	(A) + (B)	21 222 970	41 741 897	65 177 840	86 464 966	106 437 540	127 684 423	146 854 047	184 465 461
dotation économique A+B	57 247 302	49 613 217	64 440 199	56 818 057	58 685 593	61 173 750	60 852 939	60 852 940	61 150 521
Traitement de l'améliorant									
VO Ouverture	-	-	-	-	-	21 380 802	21 380 802	33 383 384	34 330 109
acquisitions financement concession	-	-	-	-	-	-	12 002 582	946 725	2 577 567
régularisation ventilation renouvellement / améliorant					21 380 802				
acquisitions autres financement Tiers									
VO Clôture	-	-	-	-	21 380 802	21 380 802	33 383 384	34 330 109	36 907 676
Financements tiers cumul	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- IFC améliorant exercice							(1 384 828)		(1 180 218)
- IFC biens au bilan cumulé	-	-	-	-	-	-	(1 384 828)	(1 384 828)	(2 565 046)
	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
base amortissable	-	-	-	-	21 380 802	21 380 802	31 998 556	32 945 281	34 342 630
cumul dot à l'ouverture	0	-	-	-	-	1 069 040	2 138 080	3 796 996	5 511 601
reste à amortir	-	-	-	-	21 380 802	20 311 762	29 860 476	29 148 285	28 831 029
nb années restantes	24	23	22	21	20	19	18	17	16
dotation exercice	-	-	-	-	1 069 040	1 069 040	1 658 915	1 714 605	1 801 939
dotations cumulées	-	-	-	-	1 069 040	2 138 080	3 796 996	5 511 601	7 313 540
Vo - fin tiers - IFC - dotations	-	-	-	-	20 311 762	19 242 722	28 201 560	27 433 680	27 029 090
Reprise lissée caducité art LP4									
caducité cpt 229 ouverture	(A) 558 516 556	535 245 033	511 973 510	488 701 987	465 430 463	442 158 940	418 887 417	395 615 894	372 344 371
reprise lissée	(B) (23 271 523)	(23 271 523)	(23 271 523)	(23 271 523)	(23 271 523)	(23 271 523)	(23 271 523)	(23 271 523)	(23 271 523)
caducité cpt 229 clôture	(A) + (B) 535 245 033	511 973 510	488 701 987	465 430 463	442 158 940	418 887 417	395 615 894	372 344 371	349 072 848
Impact exercice (-) = produit	33 975 779	26 341 693	41 168 675	33 546 534	36 483 110	38 971 267	39 240 331	39 296 022	39 680 937



Traitement de l'existant y/c renouvellement	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040
Amortissement des biens au bilan															
VO Ouverture	2 790 256 728	2 802 647 301	2 865 690 891	2 865 708 407	2 865 726 186	2 924 360 411	2 926 683 619	2 930 268 496	2 933 774 740	2 936 194 492	2 946 371 614	3 010 188 254	3 010 188 254	3 010 208 582	3 046 432 642
acquisitions	214 359 499	175 005 594	244 166	247 828	188 659 346	16 978 712	25 914 879	8 034 554	17 620 781	52 103 267	235 206 159	-	283 364	142 003 340	-
régularisation ventilation renouvellement / améliorant															
Sortie d'immo	- 201 968 926	- 111 962 004	- 226 650	- 230 049	- 130 025 121	- 14 655 504	- 22 330 002	- 4 528 311	- 15 201 029	- 41 926 145	- 171 389 519	-	- 263 036	- 105 779 280	-
VO Clôture	2 802 647 301	2 865 690 891	2 865 708 407	2 865 726 186	2 924 360 411	2 926 683 619	2 930 268 496	2 933 774 740	2 936 194 492	2 946 371 614	3 010 188 254	3 010 188 254	3 010 208 582	3 046 432 642	3 046 432 642
- IFC totale / biens au bilan clôture	- 850 778 388	- 1 039 255 204	- 1 038 913 371	- 1 038 615 977	- 1 151 811 585	- 1 153 164 776	- 1 158 347 751	- 1 164 654 039	- 1 171 542 163	- 1 205 600 209	- 1 392 484 065	- 1 392 484 065	- 1 392 654 084	- 1 527 429 137	- 1 527 429 137
- IFC / améliorant	47 111 575	136 418 554	136 418 554	136 418 554	136 418 554	136 418 554	136 418 554	136 418 554	136 418 554	136 418 554	136 418 554	136 418 554	136 418 554	136 418 554	136 418 554
- dont IFC Prévis. sur renouvellement	- 28 225 418	- 99 169 837	341 832	297 394	- 113 193 608	- 1 353 191	- 5 182 976	- 6 306 288	- 6 888 124	- 34 058 046	- 186 883 856	-	- 170 019	- 134 775 053	-
Base amortissable	(A) 1 998 980 488	1 962 854 241	1 963 213 590	1 963 528 763	1 908 967 380	1 909 937 398	1 908 339 299	1 905 539 254	1 901 070 883	1 877 189 959	1 754 122 743	1 754 122 743	1 753 973 053	1 655 422 059	1 655 422 059
cumul doté à l'ouverture	(B) 1 374 184 355	1 227 333 099	1 175 905 605	1 236 258 543	1 296 653 516	1 234 113 757	1 288 506 168	1 337 527 625	1 404 566 807	1 462 466 507	1 496 648 628	1 411 031 836	1 496 804 563	1 582 352 035	1 565 997 407
sortie AT sur sortie immo	(C) - 201 968 926	- 111 962 004	- 226 650	- 230 049	- 130 025 121	- 14 655 504	- 22 330 002	- 4 528 311	- 15 201 029	- 41 926 145	- 171 389 519	-	- 263 036	- 105 779 280	-
provisions antérieures à l'IFC	(D)														
reste à amortir	(A) - (B) - (C) - (D) 826 765 059	847 483 146	787 534 634	727 500 269	742 338 985	690 479 145	642 163 133	572 539 940	511 705 105	456 649 597	428 863 634	343 090 907	257 431 526	178 849 304	89 424 652
nb années restantes	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
dotations exercice A	(E) 55 117 671	60 534 510	60 579 587	60 625 022	67 485 362	69 047 914	71 351 459	71 567 493	73 100 729	76 108 266	85 772 727	85 772 727	85 810 509	89 424 652	89 424 652
dotations cumulées	(B) + (C) + (D) + (E) 1 227 333 099	1 175 905 605	1 236 258 543	1 296 653 516	1 234 113 757	1 288 506 168	1 337 527 625	1 404 566 807	1 462 466 507	1 496 648 628	1 411 031 836	1 496 804 563	1 582 352 035	1 565 997 407	1 655 422 059

Mécanisme de lissage des AT															
Actif/Passif de renouvellement ouverture	(A) 184 465 461	190 498 312	191 114 323	191 685 257	192 210 756	185 875 915	177 978 522	167 777 584	157 360 613	145 410 405	130 452 660	105 830 454	81 208 249	56 548 261	28 274 131
dotations/reprises B	(B) 6 032 851	616 011	570 934	525 499	6 334 841	- 7 897 393	- 10 200 938	- 10 416 971	- 11 950 208	- 14 957 745	- 24 622 206	- 24 622 206	- 24 659 987	- 28 274 131	- 28 274 131
Actif/Passif de renouvellement clôture	(A) + (B) 190 498 312	191 114 323	191 685 257	192 210 756	185 875 915	177 978 522	167 777 584	157 360 613	145 410 405	130 452 660	105 830 454	81 208 249	56 548 261	28 274 131	-
dotations économiques A+B	61 150 521	61 150 521	61 150 521	61 150 521	61 150 521	61 150 521	61 150 521	61 150 521	61 150 521	61 150 521	61 150 521	61 150 521	61 150 521	61 150 521	61 150 521

Traitement de l'améliorant	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040
VO Ouverture	36 907 676	114 379 901	246 686 536	246 686 536	246 686 536	246 686 536	246 686 536	246 686 536	246 686 536	246 686 536	246 686 536	246 686 536	246 686 536	246 686 536	246 686 536
acquisitions financement concession	77 472 225	132 306 635	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
régularisation ventilation renouvellement / améliorant															
acquisitions autres financement Tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VO Clôture	114 379 901	246 686 536	246 686 536	246 686 536	246 686 536	246 686 536	246 686 536	246 686 536	246 686 536	246 686 536	246 686 536	246 686 536	246 686 536	246 686 536	246 686 536
Financements tiers cumul	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- IFC améliorant exercice	(44 546 529)	(89 306 979)													
- IFC biens au bilan cumulé	(47 111 575) 0%	(136 418 554) 0%	(136 418 554) 0%	(136 418 554) 0%	(136 418 554) 0%	(136 418 554) 0%	(136 418 554) 0%	(136 418 554) 0%	(136 418 554) 0%	(136 418 554) 0%	(136 418 554) 0%	(136 418 554) 0%	(136 418 554) 0%	(136 418 554) 0%	(136 418 554) 0%
base amortissable	67 268 326	110 267 982	110 267 982	110 267 982	110 267 982	110 267 982	110 267 982	110 267 982	110 267 982	110 267 982	110 267 982	110 267 982	110 267 982	110 267 982	110 267 982
cumul dot à l'ouverture	7 313 540	11 310 526	18 378 915	25 447 305	32 515 695	39 584 085	46 652 474	53 720 864	60 789 254	67 857 644	74 926 033	81 994 423	89 062 813	96 131 202	103 199 592
reste à amortir	59 954 786	98 957 456	91 889 067	84 820 677	77 752 287	70 683 897	63 615 508	56 547 118	49 478 728	42 410 338	35 341 949	28 273 559	21 205 169	14 136 779	7 068 390
nb années restantes	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
dotations exercice	3 996 986	7 068 390	7 068 390	7 068 390	7 068 390	7 068 390	7 068 390	7 068 390	7 068 390	7 068 390	7 068 390	7 068 390	7 068 390	7 068 390	7 068 390
dotations cumulées	11 310 526	18 378 915	25 447 305	32 515 695	39 584 085	46 652 474	53 720 864	60 789 254	67 857 644	74 926 033	81 994 423	89 062 813	96 131 202	103 199 592	110 267 982
Vo - fin tiers - IFC - dotations	55 957 800	91 889 067	84 820 677	77 752 287	70 683 897	63 615 508	56 547 118	49 478 728	42 410 338	35 341 949	28 273 559	21 205 169	14 136 779	7 068 390	-

Reprise lissée caducité art LP4															
caducité cpt 229 ouverture	(A) 349 072 848	325 801 324	302 529 801	279 258 278	255 986 755	232 715 232	209 443 709	186 172 185	162 900 662	139 629 139	116 357 616	93 086 093	69 814 570	46 543 046	23 271 523
reprise lissée	(B) (23 271 523)	(23 271 523)	(23 271 523)	(23 271 523)	(23 271 523)	(23 271 523)	(23 271 523)	(23 271 523)	(23 271 523)	(23 271 523)	(23 271 523)	(23 271 523)	(23 271 523)	(23 271 523)	(23 271 523)
caducité cpt 229 clôture	(A) + (B) 325 801 324	302 529 801	279 258 278	255 986 755	232 715 232	209 443 709	186 172 185	162 900 662	139 629 139	116 357 616	93 086 093	69 814 570	46 543 046	23 271 523	-

Impact exercice (-) = produit	41 875 984	44 947 388	44 947 388	44 947 388	44 947 388	44 947 388	44 947 388	44 947 388	44 947 388	44 947 388	44 947 388	44 947 388	44 947 388	44 947 388	44 947 388
-------------------------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------



5.8 Indemnités de fin de concession

Au terme de la concession, il sera attribué au concessionnaire une indemnité correspondant à la valeur non amortie des ouvrages figurant au bilan de la concession, pour autant que le concessionnaire ait contribué au financement de ces ouvrages et dans la proportion de sa participation à leur financement. Par exception, les terrains sur lesquels reposent les ouvrages seront remis gratuitement au concédant en fin de concession, et seront de ce fait soumis à un amortissement de caducité linéaire.

	IFC sur biens existants au bilan au 31/12/2025 et non renouvelables	IFC prévisionnelle sur biens à renouveler	IFC prévisionnelle sur améliorant plan confortement	Total IFC prévisionnelle
APPENDICE	9 810 921	-		9 810 921
BATIMENT	27 411 118	28 601 896		56 013 014
CONDUITE	161 279 136	-		161 279 136
ELEC DE COMMANDE	3 646 742	22 083 354		25 730 096
ELEC DE PUISSANCE	6 712 313	46 478 357		53 190 670
ELECTRONIQUE		118 378 583		118 378 583
BARRAGES ETANCHEITE		153 346 560		153 346 560
BARRAGES GROS ŒUVRE	544 757 782	- 3 231 265	133 853 508	675 380 025
PIECES SECURITE	-	-		-
PISTE	22 579 239	-		22 579 239
PONT		-		-
TURBINE	1 809 190	249 911 703		251 720 893
TOTAL	778 006 441	615 569 188	133 853 508	1 527 429 137



6 - ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUE DU SERVICE PUBLIC

1. Convention de gestion déléguée avec la société Electricité de Tahiti (EDT)
2. Convention de fourniture d'hydroélectricité
3. Convention de prestation de conduite
4. Convention d'assistance administrative

ETATS DES ENGAGEMENTS A INCIDENCE FINANCIERE

1- Convention de gestion déléguée avec la société Electricité de Tahiti (EDT)

Une convention de gestion déléguée pour l'exploitation, la conduite et la maintenance des ouvrages de production hydroélectrique a été conclue entre MARAMA NUI et EDT en 2006.

Dans ce cadre, la société EDT a repris l'intégralité du personnel de la société MARAMA NUI, elle s'engage à maintenir les ouvrages confiés en parfait état de fonctionnement et à en assurer une gestion optimale sur la base d'un programme de maintenance et d'un programme à moyen terme de modernisation et de renouvellement prédéfinis et révisables d'accord des parties.

A la demande de MARAMA NUI, les conditions de rémunération de cette prestation sont passées en 2011 d'un mode forfaitaire à une refacturation au franc le franc des dépenses effectivement supportées par l'exploitant délégué. Depuis le 1er janvier 2018 un second avenant a mis en place une rémunération de la prestation fournie à hauteur de 2% des dépenses gérées.

Seuls les gros travaux dont la maîtrise d'œuvre est confiée à l'exploitant délégué sont refacturés avec l'application sur les coûts directs d'un coefficient destiné à couvrir les charges indirectes de production ainsi que les frais généraux du concessionnaire.

Un avenant 3 à cette convention, lui donnant une durée fixe de 10 ans, avec préavis de résiliation de 6 mois, a été signé le 19 juin 2021, avec effet au 1^{er} janvier 2020.

2- Convention de fourniture d'hydroélectricité

Le contrat de fourniture d'hydroélectricité, signé le 30 novembre 2000 avec la société EDT, s'est poursuivi. Le tarif unique de 12,06 F/kWh a néanmoins été remplacé, au 1^{er} mars 2016, par des tarifs différenciés par concessions.

Un avenant à cette convention, lui donnant une durée fixe de 10 ans, avec préavis de résiliation de 6 mois, a été signé le 19 juin 2021, avec effet au 1^{er} janvier 2020.

3- Convention de prestation de conduite

Le 1er avril 2017, une convention de prestation d'assistance à la conduite des ouvrages de MARAMA NUI a été conclue avec EDT. Cette convention permet de déléguer à EDT les missions de conduite desdits ouvrages, en dehors des heures ouvrables. La conduite est ainsi assurée 24/24h, 7/7j.

4- Convention d'assistance administrative

Depuis le 1er mars 2001, MARAMA NUI bénéficie de l'assistance d'EDT en matière administrative et financière, comptable, paye et ressources humaines, juridique, informatique et technique.... EDT met à disposition de MARAMA NUI les moyens humains et matériels lui permettant de fournir une assistance de qualité correspondant à la taille et aux besoins de la société.

L'assistance administrative fournie à MARAMA NUI I concerne l'ensemble des tâches habituelles ou exceptionnelles que peut avoir à accomplir le service administratif d'une entreprise de la taille de cette société, tant dans son activité interne que dans ses rapports avec les tiers.

Les conditions de rémunération de cette assistance sont effectuées sur la base des coûts réellement engagés :



- Le coût de fonctionnement des services concernés constitués des frais de personnel majorés de 20% pour tenir compte des charges accessoires (locaux, téléphone, fournitures, amortissement du matériel...) sont pris en compte au prorata du temps passé,
- Les débours à savoir consultations juridiques ou autres sous-traitants sont refacturés au franc le franc

Pour l'exercice 2025, les montants facturés se sont élevés à 150 MCFP et inclus l'assistance informatique.